



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le
COM (2001)

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPEEN

**Rapport annuel
du programme Meda 2000**

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPEEN

Rapport annuel du programme Meda 2000

DÉCLARATION DU COMMISSAIRE

L'année 2000 a été importante pour le partenariat euro-méditerranéen. Cinq ans après la déclaration de Barcelone, il était opportun de faire le point sur la situation, d'évaluer les progrès accomplis et d'examiner objectivement les lacunes en vue d'améliorer et de relancer le processus.

Le partenariat a apporté une contribution décisive à la stabilité de la région.

Durant l'année 2000, la négociation d'accords d'association, qui traduisent la dimension bilatérale du partenariat, a sensiblement progressé; les négociations officielles ont repris avec l'Algérie, le Liban et la Syrie. A ce jour, six accords d'association ont été conclus (avec la Tunisie, Israël, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Jordanie et l'Égypte); seuls ceux avec la Jordanie et l'Égypte ne sont pas encore entrés en vigueur.

Une autre initiative importante a été lancée en 2000 : le processus d'Agadir, un projet d'intégration régionale entre pays du Sud qui associe le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte en vue d'instaurer une zone de libre-échange. Les initiatives de ce type sont fortement encouragées par l'Union européenne.

Par ailleurs, la *stratégie commune de l'Union européenne à l'égard de la région méditerranéenne* a été publiée en juin 2000. Cet instrument guide l'action de l'UE dans cette région et assure sa cohérence. La stratégie commune démontre l'engagement de l'Union dans le partenariat euro-méditerranéen et contribue à la visibilité du processus.

Les objectifs fondamentaux exposés dans la déclaration de Barcelone restent valables; nous sommes toujours fermement déterminés à instaurer une aire de paix, de stabilité et de prospérité partagée, par la création d'une zone de libre échange et la mise à disposition d'une assistance économique et financière, et à améliorer la compréhension mutuelle et la tolérance entre les peuples des deux rives de la Méditerranée.

Néanmoins, la Commission a fait une communication au début du mois de septembre sur le thème «Un nouvel élan pour le processus de Barcelone». Les propositions exposées dans ce document ont été largement acceptées lors de la réunion formelle des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Marseille en novembre 2000.

En résumé, nous avons décidé de concentrer nos actions sur les objectifs prioritaires en nous fixant des objectifs à court et à moyen terme, à savoir accélérer le processus de l'accord d'association, encourager le commerce et la coopération entre les pays du Sud, notamment à l'échelle sous-régionale, adopter le cumul de l'origine, rendre plus explicite le lien entre le financement MEDA et le processus d'association, améliorer la réalisation de MEDA par des réformes impliquant la Commission, le Conseil et les partenaires méditerranéens en adoptant une approche plus stratégique, coopérer dans le domaine des droits de l'homme et de la

démocratie, amorcer une coopération régionale sur des questions essentielles liées à la justice et aux affaires intérieures et améliorer la visibilité du processus.

L'enveloppe financière accordée à MEDA pour la période 2000-2006 a été fixée à 5,35 milliards d'euros. En y ajoutant les prêts qui seront alloués par la Banque européenne d'investissement, le financement de l'UE dans cette région pourrait atteindre quelque 13 milliards d'euros pendant cette période de sept ans. Ce financement constitue à lui seul une preuve de l'engagement de l'UE dans cette région.

Le présent rapport couvre les activités de MEDA pour l'année 2000. Durant cette année, un certain nombre de réformes importantes ont été décidées, en particulier la révision du règlement de MEDA et la création de l'Office de coopération EuropeAid. Je suis déterminé à garantir que la mise en œuvre de ces réformes renforcera l'efficacité du partenariat à atteindre les objectifs définis à Barcelone et à mener les actions décidées à Marseille.

Chris Patten

Membre de la Commission européenne

chargé des relations extérieures

RÉSUMÉ

- Cinq ans après son lancement, le processus de Barcelone et son programme MEDA ont fait l'objet d'une importante révision durant l'année 2000. Cette révision a pour toile de fond l'aggravation de la situation au Moyen-Orient, qui a eu des conséquences importantes sur le partenariat euro-méditerranéen.
- Deux conférences des ministres des Affaires étrangères euro-méditerranéens ont eu lieu. En s'appuyant sur une communication de la Commission, les ministres réunis à Marseille en novembre 2000 se sont mis d'accord sur une série de mesures destinées à renforcer le processus de Barcelone.
- Les accords d'association euro-méditerranéens signés avec le Maroc et Israël sont entrés en vigueur. Les négociations sur les accords ont repris avec l'Algérie, le Liban et la Syrie. La ratification de l'accord avec la Jordanie a progressé, alors que les obstacles empêchant de lancer l'accord avec l'Égypte ont été surmontés et ont conduit à la signature de l'accord d'association le 25 juin 2001.
- En Novembre, le Conseil a décidé de procéder à une modification importante du règlement MEDA (MEDA II). Ce règlement propose une approche stratégique de la programmation, un dialogue plus large avec les pays partenaires ainsi que des procédures simplifiées permettant d'apporter une aide plus rapidement. Dans ce contexte, la Commission a entamé une vaste réforme de la gestion de son aide extérieure qui a abouti à la création de l'Office de coopération EuropeAid.
- En ce qui concerne la coopération financière, le montant des aides et des prêts accordés aux activités du partenariat euro-méditerranéen a atteint 2,2 milliards d'euros, dont une grande partie a été fournie par le programme MEDA. Une partie de cette somme est due à l'aide à la reconstruction accordée à la suite du tremblement de terre qui a sévi en Turquie en 1999 ainsi que de fonds réengagés des années précédentes.
- En 2000, les fonds engagés par MEDA se sont élevés à 879 millions d'euros. Les décaissements ont atteint 330,5 millions d'euros (en hausse par rapport aux 243 millions d'euros de l'année 1999). Les fonds engagés pour le Maghreb atteignent 246 millions d'euros, 163 millions pour le Machrek et 310 millions pour la Turquie; la coopération régionale, quant à elle, a reçu un financement de 159 millions d'euros en 2000. Par ailleurs, 123 millions d'euros ont été engagés pour la région méditerranéenne sur d'autres lignes budgétaires de l'UE.
- Pour la période 2000-2006, le Conseil a décidé de doter le programme MEDA de 5,350 millions d'euros (comme stipulé dans le règlement MEDA II). Ces aides provenant du budget communautaire s'accompagnent d'un prêt très important de la Banque européenne d'investissement. Pour la même période, le mandat de prêt Euromed de la BEI s'élève à 6400 millions d'euros. La BEI s'est également engagée à faire une contribution supplémentaire de 1000 millions d'euros sur ses propres ressources et à ses propres risques pour des projets transnationaux. Au total, les activités du partenariat euro-méditerranéen disposeront de 12,75 milliards d'euros à partir de l'an 2000 et sur une période de 7 ans.

- La coopération bilatérale avec neuf partenaires méditerranéens a représenté environ 82 % des sommes engagées par MEDA en 2000 (719,3 millions d'euros). Les facilités de soutien budgétaire direct représentent la plus grande partie. Les facilités d'ajustement structurel ont reçu 150 millions d'euros (Turquie) et les instruments d'ajustement sectoriel 142 millions d'euros (Maroc, Tunisie) tandis que 90 millions d'euros ont été affectés au Facilité de trésorerie spéciale II pour l'Autorité palestinienne.
- La coopération régionale a considérablement progressé en 2000 grâce au lancement de programmes et de projets dans le domaine de la coopération industrielle, l'environnement, la société de l'information, la gestion locale de l'eau, les transports, l'énergie, l'audiovisuel, l'héritage culturel, les projets de paix au Moyen-Orient ainsi que les questions économiques et sociales.
- La visibilité du partenariat euro-méditerranéen ainsi que le rôle de l'UE dans ce domaine ont été renforcés par le biais d'un ensemble d'instruments tels que des publications, des visites d'information et les activités culturelles des délégations dans la région méditerranéenne.
- La Banque européenne d'investissement a signé 19 prêts dans huit pays méditerranéens partenaires en 2000 pour un montant total de 1193 millions d'euros (en hausse par rapport aux 945 millions d'euros en 1999 en raison de la reconstruction des infrastructures en Turquie). La BEI a également utilisé 106 millions d'euros des fonds MEDA pour des bonifications d'intérêts pour trois prêts destinés à des projets environnementaux bilatéraux et quatre opérations de capital-risque.
- Pendant la période 1995-2000, trois rapports d'évaluation des opérations de la BEI, des équipes MEDA et des montants globaux alloués à MEDA ont été réalisés.

Table des matières

DÉCLARATION DU COMMISSAIRE.....	2
RÉSUMÉ.....	4
1. Le contexte politique et économique de l'année 2000.....	8
1.1. Vue d'ensemble des évolutions politiques et économiques.....	8
1.2. Le processus de Barcelone en 2000.....	8
1.3. Le processus de paix au Moyen-Orient en 2000.....	9
2. Le programme MEDA en 2000.....	11
2.1. Résultats d'exécution budgétaire en 2000.....	11
2.2. La coopération bilatérale et régionale.....	15
2.3. Le programme MEDA 1995-1999.....	18
2.4. Le règlement révisé MEDA II.....	20
2.5. La mise en oeuvre de la réforme de la gestion des aides extérieures.....	21
2.6. Le remplacement du SCR par l'Office de Coopération EuropeAid.....	22
3. Les accords d'association – Évaluation de la situation.....	22
4. Coopération bilatérale avec les partenaires Méditerranéens.....	25
4.1. Algérie.....	25
4.2. Égypte.....	29
4.3. Jordanie.....	32
4.4. Liban.....	35
4.5. Maroc.....	38
4.6. Syrie.....	42
4.7. Tunisie.....	44
4.8. Turquie.....	49
4.9. Cisjordanie et Bande de Gaza/Autorité palestinienne.....	53
5. Coopération Régionale.....	57
6. Activités d'information sur le partenariat euro-méditerranéen.....	59
6.1. Sites Internet et publications.....	59
6.2. Visites d'information pour les groupes spécifiques.....	60
6.3. Activités culturelles et d'information des délégations.....	60
7. Les opérations de la BEI dans la région Méditerranéenne.....	61

7.1.	Activités de prêt.....	61
7.2.	Bonifications d'intérêt.....	62
7.3.	Capitaux à risque.....	62
8.	Évaluation.....	64
8.1.	Évaluation de l'aide financière apportée par la BEI aux pays méditerranéens.....	64
8.2.	Evaluation des MEDA Teams.....	64
8.3.	Evaluation des allocations globales MEDA 1995-2000.....	65

1. LE CONTEXTE POLITIQUE ET ECONOMIQUE DE L'ANNEE 2000

1.1. Vue d'ensemble des évolutions politiques et économiques

La situation **politique** de la région a été principalement dominée par le conflit au Moyen-Orient. L'année 2000 a également été marquée par le maintien en poste des nouveaux dirigeants de la région.

Le processus de paix au Moyen-Orient a continué à exercer une grande influence sur le partenariat euro-méditerranéen. Le contexte politique de la région a été marqué par de graves tensions, en particulier vers la fin de l'année. Le Premier ministre israélien Ehoud Barak n'étant pas parvenu à un compromis historique avec l'Autorité palestinienne, il a annoncé sa démission en décembre 2000, ouvrant ainsi une nouvelle période d'incertitudes.

Israël s'est retiré du Sud du Liban après environ 22 ans d'occupation. Après les élections parlementaires du mois de septembre, M. Rafik Hariri a repris sa place de Premier ministre. Après la mort du président syrien Hafez el Assad, son fils, M. Bachar el Assad, a accédé au pouvoir, faisant naître de nouvelles espérances dans la région. Enfin, en Turquie, M. Ahmet Sezer a été élu président de la République et un poste de Premier ministre et ministre d'État en charge des affaires européennes a été créé.

Sur le plan économique l'événement le plus marquant a été la poursuite de la hausse des cours du pétrole, qui avait déjà débuté durant le premier trimestre 1999. Le cours moyen du pétrole, qui atteint 29 dollars le baril en 2000, a augmenté d'environ 50 % par rapport à 1999. Les termes de l'échange se sont donc considérablement améliorés pour les producteurs de pétrole de la région. Cette situation a favorisé la croissance, en particulier pour les exportateurs nets d'énergie tels que l'Algérie, l'Égypte et la Syrie. Dans de nombreux cas, les profits inattendus dégagés par les cours élevés du pétrole ont été utilisés avec prudence. Toutefois, dans un certain nombre de pays les déséquilibres des comptes externes et/ou budgétaires demeurent une cause d'inquiétude, en particulier en Turquie et au Liban.

En ce qui concerne les flux commerciaux, l'UE domine toujours le commerce dans la région (environ 52 % du commerce total), mais dans les pays du Maghreb elle atteint 70 %. Si ce chiffre est dû à la proximité de l'UE, il prouve également que le commerce demeure très faible entre les pays méditerranéens (moins de 5 % du commerce total). C'est pourquoi le soutien au volet économique et commercial entre les pays du Sud est devenu un important sujet de discussion.

1.2. Le processus de Barcelone en 2000

Les deux réunions des ministres des Affaires étrangères tenues cette année ont dominé les activités multilatérales. Une réunion informelle «Think Tank » a eu lieu à Lisbonne les 25 et 26 mai au cours de laquelle les ministres ont réaffirmé leur engagement dans le partenariat, évalué les progrès accomplis, échangé des idées sur les lacunes du partenariat et leurs causes et se sont mis d'accord sur les grandes lignes de la préparation de la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères à Marseille. Ils ont invité la Commission européenne à présenter des propositions reflétant leurs discussions afin qu'ils puissent prendre des décisions à Marseille.

Le 6 septembre 2000¹ la Commission a publié une communication intitulée «Un nouvel élan pour le processus de Barcelone» contenant des recommandations portant sur :

- la signature, la ratification et la conclusion des accords d'association
- la libéralisation progressive du commerce réciproque dans le domaine de l'agriculture
- le libre-échange entre les pays du Sud, à partir d'une base sous-régionale, et le cumul diagonal de l'origine
 - la mise en place de mesures du type Marché unique
- la création d'un lien plus explicite entre le financement MEDA, les accords d'association et la réforme économique
 - la mise en place d'une approche plus stratégique du programme et des réalisations MEDA
 - une approche structurelle de la coopération en matière de droits de l'homme et de démocratie
 - la coopération régionale dans le domaine de la justice et des affaires intérieures
 - un programme destiné à accroître la visibilité du partenariat.

Cette communication constitue le fondement de la préparation de la réunion des ministres des Affaires étrangères à Marseille les 15 et 16 novembre et est largement reprise dans les conclusions formelles de la réunion tirées par la présidence.

Les hauts fonctionnaires en charge du partenariat dans le domaine de la politique et de la sécurité se sont réunis fréquemment cette année, notamment pour tenter de se mettre d'accord sur le texte de la Charte de paix et de stabilité. Toutefois, si des progrès importants ont été effectués sur le texte, il s'est finalement avéré impossible de l'adopter étant donné la dégradation de la situation politique dans la région concernant le processus de paix au Moyen-Orient. Les hauts fonctionnaires se sont réunis avec le réseau EuroMeSCo d'instituts politiques ; ils ont également soulevé le problème du terrorisme, ainsi que de l'émigration et des échanges humains.

La *Commission euro-méditerranéenne du processus de Barcelone* s'est réunie six fois cette année. Outre la préparation des réunions des ministres des Affaires étrangères, elle a renforcé son rôle stratégique au sein du partenariat, notamment en discutant un grand nombre de programmes de coopération régionale en s'appuyant sur les informations fournies par la Commission et en approuvant les orientations des futurs programmes régionaux.

1.3. Le processus de paix au Moyen-Orient en 2000

Le processus de paix a connu un grave revers en 2000. Au début de l'année, les pourparlers entre la Syrie et Israël n'ont abouti à aucun résultat et se sont soldés par un échec lors du sommet américano-syrien du mois de mars. Les négociations israélo-palestiniennes se sont

¹ COM(2000) 497 final du 6.9.2000.

poursuivies durant la première moitié de l'an 2000, mais se sont arrêtées à Camp David en juillet. La fin du mois de septembre a été marquée par le début de la crise la plus grave depuis que le processus de paix a été lancé lors de la conférence de Madrid de 1991. Les efforts de médiation internationale ont échoué, de même que la réunion au sommet qui s'est tenue à Charm Al-Cheikh.

En juin 2000, l'UE a accueilli et coprésidé une réunion du Comité de liaison ad hoc (AHLC) à Lisbonne destinée à fournir une assistance aux Palestiniens. Cette réunion a abordé la progression de la réforme administrative et économique de l'Autorité palestinienne et les efforts effectués pour consolider les comptes publics.

Après l'éclatement de la crise, les autorités israéliennes ont arrêté le transfert des recettes fiscales et douanières qui reviennent à l'Autorité palestinienne. Étant donné que ces revenus représentent une grande partie du budget palestinien, il existait un réel danger que l'Autorité palestinienne s'effondre. Par ailleurs, cette crise avait des conséquences très négatives sur les institutions palestiniennes et l'économie en général.

A la suite de la décision d'Israël de suspendre les transferts des recettes fiscales et douanières aux Palestiniens, la Commission a fourni une assistance financière (27 millions d'euros) à l'Autorité palestinienne. Par ailleurs, en décembre la Commission a alloué une aide d'urgence de 15 millions d'euros à l'Office de secours et de travaux des Nations-unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) pour soutenir la communauté de réfugiés palestiniens. À la fin de l'année, il a également été décidé de créer une facilité de trésorerie spéciale d'un montant de 90 millions d'euros en faveur de l'Autorité palestinienne. Cette facilité a été convertie en soutien budgétaire direct au début 2001 et peut être mise à disposition si Israël continue d'empêcher le transfert des recettes fiscales et douanières vers l'Autorité palestinienne.

L'UE est restée active durant cette crise. La présidence s'est étroitement engagée et le haut représentant Solana a participé au sommet de Charm Al-Cheikh. M. Solana est également devenu l'un des cinq membres de la commission d'enquête créée pour étudier les évolutions qui ont conduit à la crise.

Au cours de l'année, l'UE a fait plusieurs déclarations sur la situation au Moyen-Orient, en particulier sur le recours à une violence excessive et aveugle. Ces déclarations ont appelé à plusieurs reprises à mettre fin à la violence et à reprendre les négociations comme convenu lors du sommet de Charm Al-Cheikh, car la paix demeure la seule voie possible.

2. LE PROGRAMME MEDA EN 2000

2.1. Résultats d'exécution budgétaire en 2000

Pour l'année 2000, la part de l'aide accordée par l'Union européenne aux pays méditerranéens, essentiellement dans le cadre du programme MEDA (B7-410), a représenté 11 % du volume global des engagements consacré à l'aide extérieure du budget général. Le montant des crédits engagés sur la ligne budgétaire afférente à MEDA a atteint 879 millions d'euros, ce qui représente la quasi-totalité du montant des crédits disponibles qui s'élevaient à 896 millions d'euros en 2000. En outre, un report de crédits de presque 31 millions d'euros qui n'avaient pu être engagés l'année précédente a permis l'engagement de 4 projets supplémentaires en 2000. 8,8 millions d'euros ont fait l'objet d'une demande de report de crédits vers 2001.

Les montants payés dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen ont représenté 8 % du volume global des crédits de paiement de l'Union pour l'année 2000. Le montant des paiements effectués en 2000 au titre du programme MEDA s'élève à 330,5 millions d'euros, sur un montant total de 352.5 millions d'euros de crédits disponibles.

Le montant global des crédits affectés à la coopération euro-méditerranéenne a accusé un très léger fléchissement (- 0,5 % des crédits engagés) pour l'année 2000 par rapport à son niveau de l'année précédente. Cette reconduction des crédits pour 2000 s'explique par un effort de maîtrise de la gestion technique et financière des programmes et projets.

La Syrie a été le dernier partenaire à ratifier la convention-cadre MEDA en juillet 2000. La convention-cadre décrit les conditions de mise en œuvre de la coopération technique et financière avec chaque pays partenaire. Il existe depuis 2000 une convention-cadre MEDA avec tous les partenaires méditerranéens.

**Engagements MEDIA par pays et par année pour la période 1995-2000
(en millions d'euros)**

MEDA	1995	1996	1997	1998	1999	2000	1995-2000
Bilatéral							
Maroc	30		235	219	172	140,6	796,6
Algérie			41	95	28	30,2	194,2
Tunisie	20	120	138	19	131	75,7	503,7
Égypte		75	203	397	11	12,7	698,7
Jordanie	7	100	10	8	129	15,0	269
Liban		10	86		86		182
Syrie		13	42		44	38	137
Cisjordanie/Gaza	3	20	41	5	42	96,7	207,7
Turquie		33	70	132	140	310,4	551,1 **
Total bilatéral	60	370	866	875	783	719,3	3540**
Régional	113	33	93	46	133	159,8*	577,8
Assistance technique			22	20	21		63
GRAND TOTAL	173	403	981	941	937	879,1	4179,8**

* incluant l'assistance technique

** Les chiffres des engagements en faveur de la Turquie en 2000 (310,4 millions d'euros) incluent 134,3 millions d'euros de 4 projets mentionnés au titre des années précédentes (1995-99) qui ont été réengagés en 2000,

Dans le but de ne pas comptabiliser deux fois le montant de ces projets le total des engagements Turquie 1995-2000 a été diminué de ce même montant :

Total Turquie : $685,4 - 134,3 = 551,1$ millions d'euros

Total bilatéral : $3674,3 - 134,3 = 3540$ millions d'euros

Grand Total : $4314,1 - 134,3 = 4179,8$ millions d'euros

Engagements et paiements MEDA par année pour la période 1995-2000
(en millions d'euros)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Total
Engagements	173	403	981	941	937	879,1	4179,8
Paiements	50	155	211	231	243	330,5	1220,5
Rapport paiements/ engagements	29 %	38 %	21 %	24 %	26 %	37,6 %	29,2 %

Engagements et paiements MEDA par pays pour la période 1995-2000
(en millions d'euros)

	Engagements	Paiements	%
Maroc	796,6	166,8	20,9
Algérie	194,2	30,4	15,6
Tunisie	503,6	183,9	36,5
Égypte	698,7	221,5	31,7
Jordanie	269	192,5	71,6
Liban	182	31,7	17,4
Syrie	137	0,3	0
Turquie	551,1	30,2	5,4
Cisjordanie/Gaza	207,7	85,2	41,0
Régional (assistance technique incluse)	577,8	277,9	48,1
TOTAL	4179,8	1220,5	29,2

Engagements et paiements MEDA pour l'année 2000
(en millions d'euros)

	Engagements	Paiements	Prêts BEI
Maroc	140,6	39,9	83
Algérie	30,2	0,36	140
Tunisie	75,7	15,9	150
Égypte	12,7	64,5	100
Jordanie	15,0	84,5	60
Liban	-	30,7	-
Syrie	38	0,3	75
Turquie	310,4	15,2	575
Cisjordanie/Gaza	96,7	31,2	10
Régional (assistance technique incluse)	159,8	47,9	
TOTAL	879,1	330,5	1193

Engagements et paiements sur les autres lignes budgétaires en 2000
(en millions d'euros)

Ligne budgétaire	Engagements	Paiements
Soutien aux accords de paix Israël-OLP (B7-4200)	20,4	12,86
Réfugiés de Palestine - UNRWA (B7-4210)	40,24	40,24
Réhabilitation (B7-4110)	33,282	11,3
MEDA Démocratie (B7-7050)	9,333	6,369
Protocoles financiers (B7-4050/4051)	19,651	70,9
Total	122,8	141,7

2.2. La coopération bilatérale et régionale

Le programme MEDA se fonde sur deux grands axes prioritaires au niveau bilatéral:

- Le support au processus de transition économique par le biais de l'incitation au développement de marchés ouverts et compétitifs. Le programme MEDA joue un rôle de catalyseur en ce qui concerne les ajustements structurels macro-économiques mais également sur le plan micro-économique.
- L'accompagnement des réformes économiques par le renforcement de l'équilibre socio-économique et l'appui au secteur social, au secteur de l'environnement et au développement rural.

En 2000, les actions menées dans le cadre de la coopération bilatérale ont représenté 82 % (soit 719,3 millions d'euros) des crédits engagés pour MEDA, celles menées dans le cadre de la coopération régionale ont représenté 16,7 % (soit 147,2 millions d'euros). Le reliquat, soit 1,38 % (12,2 millions d'euros) restant, a été engagé au titre de l'allocation globale. Les actions financées par la BEI sur les crédits du programme MEDA ont atteint, pour l'année 2000, un montant global de 106 millions d'euros.

2.2.1. Les activités de coopération bilatérale

Les principaux **secteurs d'intervention** du programme MEDA ayant bénéficié en 2000 d'un financement (dans le cadre des programmes indicatifs nationaux) au titre de la coopération bilatérale sont :

- L'**ajustement structurel** accompagnant la mise en oeuvre effective de programmes de réforme généralement coordonnés avec les institutions financières internationales de Bretton Woods. Les partenaires bénéficiaires ont été l'Algérie, la Jordanie, le Liban et la Tunisie ;

- L'aide à la **coopération économique** avec pour objectif la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé, notamment par le biais **d'opérations** de capital-risque gérées par la BEI. Les principaux partenaires bénéficiaires ont été l'Autorité palestinienne, l'Egypte, la Jordanie, le Maroc, la Tunisie et la Turquie ;
- Le soutien d'un équilibre socio-économique dans les pays partenaires par la réalisation d'interventions dans tous les domaines du **secteur social** visant à atténuer les **effets** négatifs à court terme de la transition économique. Ces interventions revêtent la forme d'un mécanisme d'ajustement couvrant différents secteurs (assurance santé, éducation...). Une aide aux groupes sociaux les plus vulnérables a été fournie grâce à des interventions ciblées favorisant l'équilibre et la cohésion socio-économique ;
- L'aide octroyée à des interventions dans le **domaine environnemental**, principalement en Jordanie, au Maroc et en Tunisie. Tous les partenaires, à l'exception de la Syrie, ont en outre bénéficié de bonifications d'intérêts sur les prêts de la BEI accordés en faveur de projets environnementaux ;
- Le soutien aux programmes de **développement rural**, notamment en faveur du Maroc, de la **Syrie** et de la Tunisie ;
- La promotion des **droits de l'homme** et de la **démocratie** dans le cadre du programme spécial MEDA Démocratie (ligne budgétaire distincte de la ligne MEDA).

D'un **point de vue géographique**, les actions bilatérales MEDA pour les pays du **Maghreb** ont représenté **246,4 millions d'euros** pour l'année 2000. Leur répartition par pays est la suivante :

- **Algérie** : Un montant total de 30,2 millions d'euros a été engagé en faveur de l'Algérie, 17 millions d'euros ont été consacrés à de nouveaux programmes visant la réforme des télécommunications, 5 millions d'euros ont été engagés pour l'appui aux médias algériens et 8,2 millions d'euros l'ont été pour l'amélioration du niveau professionnel des agents de la police algérienne, notamment dans le domaine des droits de l'homme.
- **Maroc** : Un montant total de 140,6 millions d'euros a été engagé en faveur du Maroc. Dans le domaine de la santé 50 millions d'euros ont été engagés dans le cadre d'un nouveau programme d'ajustement structurel visant à mettre en oeuvre et à développer la couverture universelle du risque maladie. 52 millions d'euros ont également été engagés dans un nouveau programme structurel visant à accroître l'efficacité du secteur financier marocain, et à développer les relations avec les secteurs les plus productifs de l'économie. Enfin, 27,6 millions d'euros ont été engagés au titre de la réforme juridictionnelle, 9 millions d'euros pour le développement rural et 1,9 millions d'euros pour le traitement des déchets urbains.

- **Tunisie** : Un montant total de 75,7 millions d'euros a été engagé en faveur de la Tunisie. 40 millions d'euros ont été engagés dans un nouveau programme d'ajustement sectoriel visant à soutenir la réforme de l'éducation de base en améliorant sa qualité. 30 millions d'euros ont été consacrés à l'appui au secteur privé dans le cadre d'un projet associant la BEI et à la mise à disposition de capitaux à risques. Enfin, 5,6 millions d'euros ont été consacrés au traitement des déchets solides.

Enfin, les actions bilatérales MEDA pour les pays du **Machrek** ont représenté **162,8 millions d'euros** pour l'année 2000. Leur répartition par pays est la suivante :

- **Egypte** : Un montant total de 12,7 millions d'euros a été engagé en faveur de l'Egypte. Ce montant concerne un prêt de la BEI visant la remise en état et l'extension des réseaux de drainage de terres agricoles dans le cadre d'un programme mené avec la Banque mondiale. Les programmes engagés les années précédentes dans divers domaines (éducation, santé, fonds social, modernisation industrielle) se sont poursuivis.
- **Cisjordanie et Bande de Gaza** : Un montant total de 96,7 millions d'euros a été engagé en faveur des zones sous contrôle de l'Autorité palestinienne. Devant l'aggravation de la situation dans les territoires palestiniens, une facilité spéciale de trésorerie d'un montant de 90 millions d'euros a été engagée en urgence en décembre 2000, afin d'atténuer l'impact du gel par Israël des transferts de recettes fiscales et douanières sur le budget de l'Autorité palestinienne. 3 millions d'euros ont été engagés sous la forme d'actions menées avec la BEI (capitaux à risques) et enfin 3,7 millions d'euros de bonifications d'intérêts sur prêts ont été accordés pour le traitement des eaux.
- **Syrie** : Un montant total de 38 millions d'euros a été engagé en faveur de la Syrie. En raison de l'absence de signature de conventions de financement en temps utiles, 4 programmes engagés en 1999 ont dû faire l'objet d'un réengagement en 2000. Ces 4 conventions ont été signées par les autorités syriennes en janvier 2001 et portent sur les secteurs énergétiques, la formation aux affaires, la culture et les télécommunications.
- **Liban** : Aucun nouveau projet en faveur du Liban n'a été engagé en 2000. Les efforts ont porté sur la signature des conventions et la mise en oeuvre de projets engagés antérieurement dans les domaines de la fiscalité, du développement social, de l'environnement et des PME.
- **Jordanie** : Un montant total de 15 millions d'euros a été engagé en faveur de la Jordanie. La mise à disposition de capitaux à risques par la BEI dans le cadre d'un programme d'appui au secteur privé. Plusieurs actions dans le domaine culturel ont également été menées.
- **Turquie** : Un montant total de 310,4 millions d'euros a été engagé en faveur de la Turquie. 150 millions d'euros ont été engagés dans le cadre d'un important programme d'ajustement structurel visant à réduire l'inflation et à favoriser une croissance durable. 10 millions d'euros ont été engagés sous la forme de bourses de formations portant sur des thèmes liés à la demande d'adhésion turque à l'Union européenne. 16 millions d'euros ont été attribués sous la forme de bonifications d'intérêts liées à un prêt de la BEI pour le traitement des eaux. Enfin, 134,3 millions d'euros concernant plusieurs projets engagés antérieurement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la réhabilitation et du traitement de l'eau ont dû être réengagés en 2000.

- Pour l'année 2000, **les facilités d'ajustement structurel et sectoriel** ont représenté 40 % (soit 292 millions d'euros) de l'ensemble des actions de coopération bilatérale du programme MEDA. Les autres actions bilatérales ont représenté 47 % (soit 337,6 millions d'euros) et la Facilité de paiement en faveur de l'Autorité palestinienne a représenté 12,5 % (soit 90 millions d'euros) du total des engagements effectués au titre de la coopération bilatérale.

2.2.2. *Les activités de coopération régionale*

La plupart des programmes de coopération régionale sont ouverts aux différents secteurs de la société civile. Le Programme indicatif régional 1997-1999 a accordé la priorité à la coopération industrielle, au respect de l'environnement, à l'eau, à l'énergie, au développement des transports et à la société de l'information. La réforme du cadre juridique et administratif actuel comme préalable à l'instauration d'une réglementation favorisant la concurrence a également été encouragée. Les autres activités menées dans le cadre du troisième volet du processus de Barcelone ont porté sur la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, la coopération dans le secteur audiovisuel et les échanges en faveur de la jeunesse.

Le montant des engagements destinés aux actions régionales a atteint 147,2 millions d'euros pour l'année 2000. Ces actions ont principalement porté sur la coopération économique, notamment industrielle, la coopération culturelle et l'appui au processus de paix. La coopération entre instituts statistiques a été menée dans le cadre du projet MEDSTAT. Les principales actions régionales engagées en 2000 sont le projet «Euromed Héritage Phase II» (30 millions d'euros) dans le domaine culturel, le projet «Marché Euromed» (9.9 millions d'euros) et le projet «Innovation, technologie et qualité dans les entreprises» (15 millions d'euros), dans le cadre de la coopération industrielle et le projet «Innovation, Technologie et Qualité Euromed» (15 millions d'euros) dans le domaine de l'aide au secteur privé. En outre, 20,5 millions d'euros ont été engagés dans le cadre de l'expertise et de l'appui technique fournis par les bureaux d'assistance technique (MEDA Teams) aux services de la Commission européenne.

En accord avec le Programme d'Action de la mise en œuvre de la Politique de Développement (SEC 2001 808) des études d'impact environnemental ont été réalisées durant la préparation des projets, non seulement dans les projets directement liés à l'environnement, mais également dans tous les projets pouvant avoir une incidence même indirecte sur l'environnement. Le résultat de ces études a été intégré dans les dispositions de mise en œuvre des projets.

2.3. **Le programme MEDA 1995-1999**

Au regard du contexte géopolitique actuel et des incertitudes pesant sur la stabilité régionale, la création d'une zone de libre-échange méditerranéenne apparaît plus que jamais comme une nécessité pour tous les Partenaires méditerranéens. Le taux de chômage élevé et la stagnation du revenu moyen par habitant, qui reste toujours près de dix fois inférieur à la moyenne européenne, fait de la croissance un objectif économique et politique vital pour ces pays.

Dans ce contexte, les pays concernés ne peuvent espérer relever le défi de la croissance et du développement durable sans une accélération radicale du processus de transition économique. Pour mener à bien cette transition, les pays méditerranéens doivent favoriser le dynamisme du secteur privé en adoptant un cadre réglementaire et administratif moins contraignant, en réformant leur système fiscal et en restructurant radicalement leur secteur financier et les entreprises publiques.

Le respect de la cohésion sociale est un autre facteur décisif du développement économique qui ne doit pas être négligé sous peine de creuser encore davantage les inégalités internes et d'aggraver ainsi un phénomène d'exclusion qui est souvent à la base du rejet populaire des réformes. Il est donc important d'accompagner le décollage économique par un effort d'aide ciblé au niveau des couches sociales les moins favorisées de la société.

À ces deux défis l'Union européenne répond comme le fournisseur d'aide dans la région. Le programme MEDA constitue le principal instrument de coopération financière pour faciliter la transition économique par des mesures d'accompagnement tout en soutenant le maintien de l'équilibre socio-économique. Ainsi, l'Union supporte activement les processus de réformes économiques et structurelles entrepris par les pays partenaires. Ces réformes économiques, dont l'objectif final est l'instauration d'une zone de libre-échange avec l'Union européenne à l'horizon 2010, se sont poursuivies à des rythmes inégaux.

Les 12 pays partenaires méditerranéens ont reçu en crédits d'engagement pour la période 1995-1999 plus de 4,4 milliards d'euros de subventions, dont 3,4 milliards au titre du programme MEDA I. La Banque européenne d'investissement a pour sa part accordé pour 4,8 milliards d'euros de prêts pendant cette période.

Pour la période 1995-1999 (MEDA I) le taux d'exécution des crédits d'engagement a atteint 100 %. Le montant des paiements cumulés a pour sa part atteint 890 millions d'euros, soit 26 % du total des engagements consentis durant la même période. Plusieurs raisons expliquent ce pourcentage relativement faible: a) l'exécution de MEDA I a été initialement retardée par la longueur des négociations et les modalités de mise en œuvre des conventions-cadres avec certains pays bénéficiaires; b) certaines opérations (transition économique, comme par exemple le développement du secteur privé, développement traditionnel) nécessitent une mise en œuvre plus longue s'étendant sur une période de 4 à 6 ans; c) les projets régionaux requièrent souvent l'instauration d'un cadre juridique et financier complexe et sont de caractère pluriannuel (3 à 5 ans) pour maximiser leur impact; d) la mise en œuvre des réformes structurelles engagées par nos pays partenaires s'effectue lentement et la capacité administrative d'absorption des fonds de ces pays est limitée.

Les projets de coopération bilatérale ont représenté environ 88 % des ressources MEDA I contre 12 % pour la coopération régionale. Les actions bilatérales MEDA 1995-1999 concernent l'ajustement structurel, la coopération économique, le domaine social, l'environnement et le développement rural. Les activités régionales, pour la même période, ont porté sur le renforcement du partenariat politique (notamment les progrès réalisés sur la *Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité*); l'identification, dans le cadre des forums régionaux, des réformes économiques et financières prioritaires (coopération industrielle, environnement, eau, énergie, transport et société de l'information) ainsi que la coopération dans les domaines de la culture, de l'audiovisuel et de la jeunesse.

La création, à terme, d'un espace de libre-échange euro-méditerranéen, reste conditionnée par l'amélioration de la programmation stratégique et le renforcement des liens économiques intra-régionaux. Tirant les leçons de la mise en œuvre du programme MEDA I, notamment de la complexité et de la rigidité des procédures de prise de décision, le Conseil a adopté, sur proposition de la Commission, un nouveau règlement MEDA (MEDA II).

À l'aube du troisième millénaire et du lancement du second programme MEDA, le constat des difficultés de développement des pays de la zone Méditerranée reste sévère malgré leur proximité géographique avec l'Europe et les conditions d'accès privilégiées au marché européen.

2.4. Le règlement révisé MEDA II

Le 27 novembre 2000, le Conseil a, sur proposition de la Commission, adopté le nouveau règlement MEDA II² qui vise à rationaliser et simplifier les procédures de mise en œuvre de la coopération de l'Union avec ses partenaires méditerranéens en renforçant notamment l'approche pragmatique et stratégique. L'adoption de ce nouveau règlement, qui remplace le règlement MEDA I de juillet 1996, est le fruit d'un exercice d'évaluation entamé dès le début du programme et qui se traduit par la mise en œuvre des principes de management efficace et de gestion transparente adoptés par la Commission avec le programme «Sound and Efficient Management» (SEM 2000). L'amélioration de l'efficacité du règlement MEDA repose sur trois principes :

- la rationalisation des procédures décisionnelles afin de parvenir à une programmation plus stratégique et efficace. La Commission présente désormais au Comité MED des documents de stratégie nationale et régionale, des programmes indicatifs et des plans de financement annuels au lieu de projets individuels. Les programmes indicatifs nationaux et régionaux couvrent des périodes de trois ans et sont fondés sur les documents de stratégie correspondants, qui eux couvrent la période du programme MEDA II (2000-2006). Ces programmes tiennent compte des priorités dégagées avec les partenaires méditerranéens, notamment les conclusions du dialogue économique, et définissent les principaux objectifs, les lignes directrices et les secteurs prioritaires de l'appui communautaire dans les domaines concernés. Les plans de financement sont établis aux niveaux national et régional en liaison avec la BEI et sont basés sur les programmes indicatifs. Ces plans contiennent une liste des projets à financer et sont généralement adoptés annuellement. Les projets portant sur les bonifications d'intérêts sont inclus dans les plans de financement nationaux et ceux portant sur des capitaux à risque dans les plans de financement régionaux.
- le renforcement des capacités de programmation et de mise en œuvre. Cet objectif repose sur le renforcement du dialogue avec les partenaires méditerranéens. Les accords d'association conclus dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen prévoient l'introduction progressive du libre-échange entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens. Le programme MEDA est le cadre privilégié de coopération et d'assistance des pays partenaires dans lequel s'inscrit ce processus évolutif et global de réformes nécessaires. À cet effet, les programmes indicatifs nationaux et régionaux triennaux analysent et définissent plus clairement l'impact attendu des actions financées par MEDA dans le contexte des réformes nationales engagées en vue de l'établissement d'un partenariat euro-méditerranéen renforcé. Le règlement MEDA II prévoit la mise à jour de ces programmes indicatifs sur une base annuelle - si nécessaire - et leur modification éventuelle en fonction de l'expérience acquise et des progrès accomplis par les pays partenaires dans leurs efforts de réformes structurelles, de stabilisation macro-économique, de développement industriel, de progrès social ou des résultats de la coopération dans le cadre des nouveaux accords d'association. Ces programmes décrivent les réformes nécessaires devant être mises en œuvre en fonction des secteurs prioritaires et prévoient une évaluation des progrès réalisés dans ce cadre.
- le raccourcissement des procédures afin de favoriser une mise en œuvre plus rapide et plus efficace des mesures adoptées. Cet objectif passe par le remplacement du comité de réglementation par le comité de gestion prévu dans le règlement MEDA II et par le ciblage

² Règlement du Conseil (CE) 2698/2000

du contenu de la coopération sur l'aide à la mise en œuvre des accords d'association évoqués précédemment. La restructuration du processus de décision qui consiste notamment en l'adoption de plans de financement nationaux et régionaux apporte un gain de temps significatif en épargnant le temps initialement consacré à l'examen détaillé des propositions de financement individuelles. De même, l'adoption de procédures simplifiées en matière contractuelle devrait permettre de réduire les délais nécessaires à la mise en œuvre de la coopération.

2.5. La mise en oeuvre de la réforme de la gestion des aides extérieures

L'année 2000 a été une année charnière décisive dans le processus de réforme entamé notamment par l'ex-Service Commun des Relations extérieures (SCR) et poursuivi à partir de 2001 par l'Office de Coopération EuropeAid qui lui succède dans le cadre des mesures nouvelles afférentes à la mise en oeuvre de la coopération extérieure. Les réformes structurelles initiées en 2000 ont concerné l'ensemble des programmes de coopération et de gestion de l'aide extérieure, y compris le programme MEDA. Les réformes portent sur trois grands axes principaux : l'apurement du poids du passé ; l'internalisation des fonctions des Bureaux d'assistance technique (BAT) ; et la mise en oeuvre de la politique de déconcentration.

La Commission a lancé en 2000 un grand programme d'apurement du poids du passé concernant les engagements anciens antérieurs à 1995 et les engagements dormants postérieurs à cette date. A cet effet, l'ex-SCR a entrepris une révision systématique de ces engagements en collaboration avec les autres Services Relations extérieures et les Délégations. Cette action a permis une réduction substantielle du nombre des engagements antérieurs à 1995 encore ouverts à la fin de l'année 2000. Un effort similaire a permis une réduction substantielle de la valeur des engagements qui n'ont pas fait l'objet de paiement dans les deux années suivantes et qui pour cette raison sont qualifiés d'engagements dormants. Ainsi, fin 2000, les engagements anciens et dormants représentaient une part relativement faible de l'ensemble du Reste à Liquider.

En juin 2000, l'ex-SCR a finalisé l'analyse exhaustive des Bureaux d'assistance technique Relations extérieures et a présenté un calendrier prévoyant le démantèlement des Bureaux existants à Bruxelles et en Délégation. La notion de démantèlement des BAT couvre d'une part l'internalisation de leurs fonctions au sein des services extérieurs de la Commission à Bruxelles, et d'autre part, la mise en place d'un système de substitution aux BAT auprès des Délégations. Pour MEDA, on recense 20 contrats de BAT dont 11 contrats de BAT auprès du siège à Bruxelles et 9 contrats de BAT auprès des Délégations de la zone MEDA (Tunisie, Algérie, Maroc, Egypte, Cisjordanie & Bande de Gaza, Syrie, Liban, Jordanie, Turquie). Les 20 contrats de BAT auprès du siège et des Délégations arriveront à échéance le 31 décembre 2001 au plus tard et ne seront pas reconduits. L'autorité budgétaire a autorisé le financement du personnel externe et des dépenses de fonctionnement afférentes, nécessaires à cette opération de remplacement sur les crédits des lignes BA du budget communautaire.

L'ex-SCR a lancé en collaboration avec les autres services Relations extérieures, un ambitieux exercice visant à déconcentrer la gestion des aides extérieures dans 23 Délégations en 2001. Le programme MEDA est concerné au premier chef avec quatre Délégations prévues pour la première phase de Déconcentration (Egypte, Maroc, Tunisie, Turquie). Cette Déconcentration sera effective en 2002 et cinq Délégations prévues pour la seconde phase en 2003 (Syrie, Liban, Jordanie, Algérie, Cisjordanie & Gaza). Afin de mener à bien ce processus, un groupe de travail interservices a été créé et un plan détaillé comportant 71 actions prioritaires a été adopté.

Les travaux du groupe ont permis de définir un concept général harmonisé de Déconcentration et l'adoption des mesures d'accompagnement indispensables à une mise en oeuvre maîtrisée de ce processus. L'opérationnalisation du concept de Déconcentration en fonction des caractéristiques propres au programme MEDA est déjà bien avancée, son achèvement dépendra de la disponibilité des moyens financiers nécessaires à la mobilisation des ressources humaines et à la mise en place des équipements, et au final, des dotations financières accordées par l'autorité budgétaire. D'ici à la fin de l'année 2003, toutes les Délégations de la zone méditerranéenne devraient gérer les programmes d'aide extérieure dans les pays de leur compétence.

2.6. Le remplacement du SCR par l'Office de Coopération EuropeAid

L'Office de coopération EuropeAid a remplacé de manière opérationnelle le Service commun des Relations extérieures le 1er janvier 2001. Sa création constitue une étape importante dans la mise en oeuvre de la réforme radicale de la gestion de l'aide extérieure de l'Union, décidée par la Commission européenne en mai 2000 afin d'accélérer la mise en oeuvre et d'améliorer la qualité des programmes et des projets. Cette nouvelle direction générale a été créée par décision de la Commission du 21 décembre 2000. L'Office est placé sous la responsabilité d'un Comité de Direction composé du Commissaire aux relations extérieures, Chris Patten (président), du Commissaire au développement et à l'aide humanitaire, Poul Nielson (administrateur général), et des commissaires à l'élargissement, Günter Verheugen, au commerce, Pascal Lamy, et aux affaires économiques et monétaires, Pedro Solbes Mira (membres).

Le nouvel office a pour mission de gérer le cycle des projets, de l'identification à l'évaluation, et assure la responsabilité de l'ordonnancement ainsi que des aspects de gestion opérationnelle technique, contractuelle et financière de la quasi-totalité des programmes d'aide extérieure de l'Union et notamment de MEDA. Les Directions générales "Relations extérieures" et "Développement", qui agissent dans un cadre géographique, restent responsables de la programmation pluriannuelle. En vertu du principe de subsidiarité appliqué à la gestion de l'aide extérieure qui veut que « tout ce qui peut être mieux géré et décidé sur place ne soit pas géré ou décidé à Bruxelles », la Déconcentration vers les Délégations et la simplification des procédures constituent les deux priorités de l'Office. Au sein de l'Office, la Direction opérationnelle B est spécifiquement chargée de la Méditerranée du Sud et du Proche & Moyen-Orient. La Direction B comprend sept unités : Coordination géographique ; Coopération économique ; Intégration régionale et appui institutionnel ; Développement social ; Développement rural durable et environnement ; Transports, infrastructures, eau et énergie et Gestion financière et contractuelle.

3. LES ACCORDS D'ASSOCIATION – ÉVALUATION DE LA SITUATION

Les accords d'association constituent le cadre stratégique dans lequel s'inscrit la coopération bilatérale entre l'Union et les partenaires méditerranéens. Les accords d'association prévoient l'institutionnalisation d'un dialogue politique et économique, la création d'un espace de libre-échange assorti d'une coopération financière, ainsi qu'une coopération sociale et culturelle.

3.1. Algérie

Les négociations avec l'Algérie ont été relancées au cours de l'année 2000, pendant laquelle trois sessions de négociations ont eu lieu. Ce rythme sera accéléré en 2001 en vue de terminer les négociations avant la fin de l'année.

3.2. Égypte

À la suite des conclusions effectives des négociations de juin 1999, l'Égypte a signé un accord d'association le 25 juin 2001. Une série d'initiatives dont le point culminant a été une lettre envoyée en juillet 2000 par le Premier ministre Obeid au Commissaire Patten, dans laquelle il exigeait des «clarifications» ainsi qu'une visite en septembre à Bruxelles du ministre de l'économie et du commerce extérieur, M. Boutros Ghali, a permis à la Commission de répondre à toutes les inquiétudes égyptiennes.

3.3. Israël

L'accord d'association euro-méditerranéen conclu avec Israël est entré en vigueur le 1^{er} juin 2000. Le premier Conseil d'association s'est tenu à Luxembourg le 13 juin 2000. Il a marqué le début d'un dialogue politique avec Israël prévu dans l'accord et un grand nombre d'autres questions couvertes par l'accord ont été soulevées.

3.4. Jordanie

A la fin de l'an 2000, 13 États membres de l'UE, le Parlement européen ainsi que le Royaume de Jordanie avaient ratifié l'accord d'association euro-jordanien signé le 24 novembre 1997. La ratification est en instance pour un État membre.

3.5. Liban

Après une interruption de deux ans, les négociations formelles portant sur l'accord d'association ont repris en septembre 2000 lors de la 5^{ème} série de négociations à Beyrouth. Le nouveau Premier ministre, M. Hariri, (octobre 2000) a fait savoir publiquement que son gouvernement avait l'intention de conclure l'accord d'association dans les délais.

Les principaux problèmes à résoudre comprennent l'échange mutuel de concessions commerciales dans les produits agricoles, le rythme de la suppression des tarifs douaniers, les règles d'origine, les dispositions pour le commerce des produits agricoles transformés et la réadmission.

3.6. Maroc

L'accord d'association euro-méditerranéen est entré en vigueur le 1^{er} mars 2000. Le 1^{er} Conseil d'association s'est tenu le 9 octobre 2000 à Luxembourg. Le Maroc a profité de l'occasion pour déclarer officiellement son souhait de se rapprocher davantage de l'UE en évoluant de la présente association vers une Union douanière.

A partir du 1^{er} mars 2000, le Maroc a procédé aux premières mesures de démantèlement tarifaire prévues par l'accord : suppression des droits pour les produits autres que ceux figurant aux annexes 3, 4, 5 et 6 de l'accord, réduction du droit de douane à 75 % du droit de base pour les produits figurant à l'annexe 3.

Les discussions relatives à la négociation d'un nouvel accord de pêche se sont poursuivies : 6 sessions de négociations ont été tenues. Peu de progrès ont été enregistrés, les positions de deux parties restant éloignées sur les principaux points (durée de l'accord, accès aux ressources halieutiques, volet financier).

3.7. Autorité palestinienne

L'accord d'association temporaire sur la coopération et le commerce entre la Communauté européenne et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) au bénéfice de l'Autorité palestinienne a été signé le 24 février 1997. Son principal objectif a été de mettre en place un cadre complet pour la coopération politique, commerciale, économique et financière.

La première commission mixte tenue après l'accord d'association provisoire a eu lieu le 23 mai 2000 à Bruxelles. A ce jour, la mise en œuvre efficace de cet accord a été très lente, principalement en raison des entraves israéliennes au commerce palestinien et également à cause de la capacité insuffisante de l'économie palestinienne. La crise qui a éclaté en septembre 2000 dans les territoires palestiniens a interrompu la mise en œuvre de l'accord. En outre, la situation politique n'a pas permis de poursuivre les négociations pour parvenir à un accord d'association complet. En dépit de la situation critique dans les territoires, une réunion de dialogue économique prévue dans l'accord a eu lieu le 6 décembre 2000. Cette réunion avait pour objectif de faire le point sur la situation après la fermeture des territoires palestiniens par Israël et d'évaluer les conséquences économiques les plus immédiates de la crise.

3.8. Syrie

En décembre 2000, les négociations sur l'accord d'association ont été relancées avec le nouveau gouvernement syrien lors d'une réunion à Bruxelles. Il a été décidé de progresser rapidement afin de pouvoir conclure les discussions en 2001.

3.9. Tunisie

Le 2ème Conseil d'association s'est tenu le 24 janvier 2000 à Bruxelles. Ce Conseil a été l'occasion de poursuivre le dialogue politique avec la Tunisie et d'encourager celle-ci à renforcer le processus démocratique et la protection des droits de l'homme. Il s'est également concentré sur les trois priorités des relations Tunisie/UE : poursuite de la libéralisation des échanges, appui de la Communauté aux réformes et à la transition économique, dimension sociale. Ce dialogue et l'examen de ces priorités ont été poursuivis lors du 2ème Comité d'association tenu à Bruxelles le 23 juin 2000.

Les négociations concernant les mesures de libéralisation réciproques et la modification des protocoles agricoles de l'accord d'association ont été conclues par la décision du Conseil de l'UE le 22 décembre 2000. Le résultat en est essentiellement une amélioration du régime préférentiel accordé par la Communauté à l'huile d'olive tunisienne ainsi que l'octroi par la Tunisie de préférences tarifaires pour le blé et certaines huiles végétales originaires de la Communauté.

Présentation générale de l'avancement des négociations sur les accords d'association euro-Méditerranéens*

Partenaire méditerranéen	Conclusion des négociations	Signature de l'accord	Entrée en vigueur
Tunisie	Juin 1995	Juillet 1995	Mars 1998
Israël	Septembre 1995	Novembre 1995	Juin 2000
Maroc	Novembre 1995	Février 1996	Mars 2000

OLP au bénéfice de l'Autorité palestinienne	Décembre 1996	Février 1997	Juillet 1997
Jordanie	Avril 1997	Novembre 1997	La ratification d'un des États membres est en suspens
Égypte	Négociations conclues en juin 1999	Juin 2001	-
Liban	Négociations en cours	-	-
Algérie	Négociations en cours	-	-
Syrie	Négociations en cours	-	-

* Les relations avec Chypre, Malte et la Turquie sont régies par les accords d'association de la première génération signés dans les années 1960 et 1970.

4. COOPERATION BILATERALE AVEC LES PARTENAIRES MEDITERRANEENS

4.1. Algérie

4.1.1. Les relations bilatérales

L'événement le plus important des relations bilatérales a été la reprise des négociations de l'accord d'association le 14 avril 2000 (voire chapitre 3). Dans l'attente de la conclusion d'un accord d'association UE-Algérie le *dialogue politique* entre les deux parties se déroule à travers des rencontres régulières au niveau ministériel ainsi que des contacts avec le gouvernement algérien au niveau des chefs de missions sur place. Une réunion avec la *Troïka européenne* s'est tenue à Lisbonne le 12 mai 2000. Tous les sujets d'intérêt commun ont figuré à l'ordre du jour de cette rencontre, plus particulièrement la situation politique et économique du pays.

4.1.2. Développements politiques et économiques du pays

4.1.2.1. Politique

Le Président Boutéflika a situé son action immédiate dans le cadre d'un programme visant à mettre un terme aux troubles civils et à restaurer l'image de l'Algérie sur le plan international. La loi de la *concorde civile* a permis aux membres des groupes armés qui se sont rendus aux autorités de bénéficier sous certaines conditions de mesures d'amnistie. Cette possibilité de reddition était applicable pendant une période de 6 mois ayant pris fin le 13 janvier 2000.

Malgré la réinsertion dans la société algérienne de certains islamistes ayant déposé les armes et une relative accalmie de la situation sécuritaire fin 1999/début 2000, la violence suscitée par les actions terroristes a repris de la vigueur dans la deuxième moitié de l'année, en particulier à l'extérieur des centres urbains. Au plan politique, le gouvernement a refusé en novembre 2000 l'agrément de la nouvelle formation islamiste "Wafa" de M. Taleb Ibrahim.

Un nouveau gouvernement a été nommé le 26 août 2000, présidé par le Premier ministre Benflis, ancien chef de Cabinet du Président Boutéflika. Ce gouvernement a succédé à celui du Premier ministre Benbitour, après seulement 8 mois de fonction.

En ce qui concerne les libertés fondamentales et les droits de l'homme, le caractère pluraliste du débat politique au sein des médias constitue une avancée qui est largement reconnue. Les principales organisations de défense des droits de l'homme (Amnesty international, Fédération internationale des journalistes et Reporters sans frontières) ont été autorisées à visiter le pays dans le courant de l'année. Toutefois, les problèmes de l'application de la loi sur la concorde civile, la question de la torture et des 4000 «disparus » continuent d'être des points d'inquiétude. Le destin des disparus a fait l'objet d'une démarche des chefs de mission de l'UE à Alger en mars 2000.

L'Algérie est engagée dans les travaux du volet régional du Partenariat euro-méditerranéen. En tant que présidence de l'OUA, elle a joué un rôle actif dans la préparation du sommet UE-Afrique du Caire, tenu en avril 2000, et dans la médiation portant sur le conflit Ethiopie-Erythrée. Sa participation dans l'intégration régionale au sein de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) a, toutefois, été entravée par le conflit du Sahara Occidental et l'état de ses relations avec le Maroc.

4.1.2.2. Développement économique

L'évolution macro-économique en l'an 2000 a été relativement favorable en raison de la hausse des prix du pétrole qui a conduit à un quasi doublement des recettes d'exportation de 11,9 en 1999 à 21,1 milliards US\$ en 2000. Les grands équilibres externes et internes ont été maintenus. La croissance économique a atteint 4,3 % (projection 2000), l'inflation est estimée à 3 %, le budget public affiche un excédent de 5 % du PIB (1999: déficit de 0,5 %) et l'excédent commercial s'élève à 10,0 milliards \$ (1999: 3,3 milliards). L'Algérie a fini l'année avec des réserves de changes d'environ 11,2 milliards \$, équivalent à 14 mois d'importation (1999: 4,6 mois). Le ratio de service de la dette est tombé à 22,1 % des exportations (1999: 36,6 %).

L'économie algérienne continue d'être très dépendante du secteur des hydrocarbures, qui représente 97 % des exportations, 30 % du PIB, et 60 % du budget de l'Etat. L'agriculture reste marginale ; le secteur industriel hors hydrocarbures stagne à 10 % du PIB. La croissance économique a été trop faible pour aider à réduire le taux de chômage, qui s'est élevé à 30 % de la population active, et à près de 70 % pour les jeunes.

Le programme du gouvernement a correctement identifié les principaux défis économiques et sociaux à relever, notamment la privatisation des entreprises publiques, l'assainissement et la réforme du secteur financier, la mise à niveau du secteur industriel et du cadre réglementaire, l'ouverture du secteur de l'énergie au capital privé, ainsi que la construction/réhabilitation de logements.

Mais la mise en œuvre effective des réformes structurelles a largement piétiné en 2000. Le processus de privatisation est dans l'impasse en raison de conflits de compétences entre les différents acteurs et institutions et d'un manque de consensus avec les partenaires sociaux. De même, le projet de loi sur la privatisation des terres agricoles a été retiré, et l'environnement économique pour les entreprises et investisseurs étrangers doit être davantage amélioré. Le commerce extérieur reste également soumis à des restrictions en raison de l'existence du système des valeurs administrées et, d'un taux de protection moyen relativement élevé.

Cependant, quelques signes positifs peuvent être enregistrés : citons la promulgation de la nouvelle loi des postes et télécommunications, le début de la mise en œuvre de la libéralisation de ce secteur, l'entrée en exploitation de compagnies aériennes privées et la participation privée prévue dans d'autres infrastructures économiques, notamment l'énergie.

4.1.3. *Coopération financière MEDA*

La coopération financière avec l'Algérie s'inscrit dans la logique de la transition économique et la préparation du pays à la zone de libre échange euro-méditerranéenne. Elle comprend deux axes stratégiques: l'appui aux réformes économiques et au développement du secteur privé, ainsi que le renforcement de l'équilibre socio-économique et de la bonne gouvernance.

Dans l'ensemble, 194,2 millions d'euros ont été engagés dans le cadre du programme MEDA depuis 1996 au profit de l'Algérie (voir tableau). A ceci s'ajoutent des prêts sur fonds propres de la Banque européenne d'investissement (BEI) à concurrence de 620 millions d'euros depuis 1996.

En 2000, trois nouveaux projets MEDA d'un montant total de 30,2 millions d'euros ont été engagés:

- *Appui à la réforme des télécommunications et services postaux et au développement de la société de l'information* (17 millions d'euros): le projet aidera à augmenter l'efficacité et la qualité de ces services et à améliorer l'environnement économique des entreprises. Il fournira un appui technique à la mise en place d'une autorité indépendante de régulation du secteur des télécommunications et des services postaux, au renforcement institutionnel de l'opérateur des postes, et à la réorganisation du Ministère des Postes et Télécommunications.
- *Appui aux journalistes et aux médias algériens* (5 millions d'euros): le projet contribuera au renforcement du rôle de la presse privée indépendante dans la dynamique de démocratisation de la société algérienne. Il vise le perfectionnement professionnel des journalistes, l'amélioration du statut et des normes socio-professionnelles ainsi que l'assistance aux entreprises de presse privées et au syndicat des journalistes.
- *Appui à la modernisation de la police* (8,2 millions d'euros): le projet vise à renforcer la bonne gestion des affaires publiques et de l'état de droit, à travers l'élévation du niveau professionnel des agents de la sûreté nationale, y compris dans le domaine du respect des droits de l'homme. L'appui européen porte en particulier sur l'amélioration des connaissances dans le domaine des sciences criminelles et des méthodes dans le domaine de la preuve pénale.

Enfin, une convention de financement a été signée pour un projet MEDA de *modernisation du secteur financier* (23 millions d'euros). Le projet prévoit l'octroi d'une assistance technique et de formation pour les institutions financières, la Banque centrale et les institutions du marché des capitaux. Il prévoit également le parrainage de plusieurs banques et sociétés d'assurances algériennes par leurs homologues en Europe.

ALGÉRIE

MEDA 2000 : Engagements (en millions d'euros)

Nom du projet	Montant
Appui à la réforme des télécommunications et des services postaux et au développement de la société de l'information	17
Appui aux journalistes et aux médias algériens	5
Appui à la modernisation de la police	8,2
Total	30,2

Projets MEDA Engagés 1996-1999 (en millions d'euros)

Secteur/Projet	Montant	Répartition
A. Appui à la transition économique	129,00	79 %
Bonifications d'intérêts « dépollution industrielle » (BEI)	10,75	
Appui aux PME/PMI	57,00	
Appui à la restructuration industrielle	38,00	
Appui à la modernisation du secteur financier	23,25	
B. Facilités d'ajustement structurel/sectoriel	30,00	18 %
Facilité d'ajustement structurel	30,00	
C. Renforcement de l'équilibre socio-économique	5,00	3 %
Appui aux ONG	5,00	
Total A.+B.+C.	164,00	100 %

4.2. Égypte

4.2.1. Relations bilatérales

L'accord d'association a été signé par le nouveau gouvernement égyptien le 25 juin 2001 après un long processus de négociations. Il était prévu que l'Accord d'association proposé serait lancé et signé au cours de l'année 2000, mais il a fallu beaucoup plus de temps que prévu au nouveau gouvernement égyptien pour adopter la position à laquelle les négociateurs étaient parvenus en juin 1999.

Lorsque le Commissaire Patten s'est rendu au Caire au début du mois d'avril 2000, à la veille du sommet entre l'Europe et l'Afrique, il a discuté avec le Premier ministre Obeid et ses ministres du retard pris pour la mise en place et la signature. Par la suite, une série de demandes écrites de clarification a été adressée à la Commission et cette initiative a été complétée par une visite du ministre de l'économie et du commerce extérieur Boutros Ghali aux Commissaires Patten et Lamy en septembre. La réponse de la Commission clarifiant les questions soulevées par les Égyptiens a ouvert la voie à la signature en 2001.

Les relations commerciales bilatérales ont été relativement bonnes en 2000. La Commission a consulté étroitement l'Égypte comme acteur essentiel dans les négociations d'un nouveau cycle commercial plurilatéral et la résolution de plusieurs questions commerciales bilatérales, mais pas de toutes, a progressé. La suspension des produits laitiers et dérivés européens a été levée, même si certaines restrictions et des mesures de tests onéreuses ont été maintenues. Les conséquences de l'ESB sur les exportations européennes de viande vers l'Égypte ont constitué une question importante. L'Égypte est devenue le plus grand marché importateur de viande de bœuf européenne en 2000, mais le volume est en baisse par rapport à 1999. En ce qui concerne les exportations égyptiennes vers l'Europe, cette saison a été encourageante pour les expéditions de la nouvelle récolte de pommes de terre égyptiennes vers l'UE parmi lesquelles il y a eu une seule interception confirmée de pourriture sur les pommes de terre. Cela laisse entendre qu'il est possible d'éliminer la pourriture dans les produits agricoles exportés si les contrôles nécessaires sont effectués rigoureusement.

L'Égypte a coopéré étroitement avec la Commission européenne à la réalisation du sommet entre l'Europe et l'Afrique qui s'est tenu en avril 2000. Ce sommet a réuni pratiquement tous les dirigeants africains, des délégations importantes des États membres de l'UE ainsi que le Président Prodi et les Commissaires en charge des relations extérieures. Le Commissaire Patten a non seulement participé à la réunion ministérielle entre l'UE et l'Afrique, mais également à une série de réunions avec les principaux membres du gouvernement égyptien.

4.2.2. Évolutions politiques et économiques récentes

4.2.2.1. Évolutions politiques

Sur le front politique, le nouveau gouvernement (octobre 1999) du Premier ministre Obeid a vu l'arrivée de plusieurs nouvelles personnalités, bien que les principaux portefeuilles n'aient pas été modifiés. La scène politique nationale a bénéficié d'une période assez calme dans la mesure où l'opposition fondamentaliste violente des années précédentes a continué à décliner et le cessez-le-feu avec les principaux groupes a été maintenu. Toutefois, l'opposition légale au parti dirigeant a gagné du terrain. Bien que le parti dirigeant ait continué de dominer le Parlement après les élections générales de novembre 2000, la situation a beaucoup évolué.

Une grande partie des membres assez âgés du parti dirigeant a été remplacée par des candidats plus jeunes et seul le ralliement de nombreux « indépendants » au NDP après les élections a permis au parti de conserver sa position dominante actuelle. Le fait le plus marquant a toutefois été l'élection de 17 candidats représentant la Confrérie musulmane. Ce bloc, quoique de petite taille, constitue une réelle opposition parlementaire. Les élections, supervisées pour la première fois par le pouvoir judiciaire, constituent un véritable pas en avant vers une plus grande démocratie.

Toutefois, le tableau général de la libéralisation politique était moins clair. Malgré la mise en place par la Cour constitutionnelle, d'une nouvelle législation sociale progressive et de décisions marquantes, les autorités ont clairement laissé paraître leur susceptibilité à l'égard de la liberté d'expression totale.

En matière de politique étrangère, l'Égypte a joué un rôle croissant sur le plan régional en tentant d'apporter la paix au Moyen-Orient. L'Égypte a également conforté son rôle à une échelle plus vaste au sein du monde arabe et en Afrique. L'Égypte a consolidé sa participation au groupement économique COMESA et a continué d'œuvrer avec la Libye à la conclusion de la paix au Soudan.

4.2.2.2. Évolutions économiques

La croissance économique de l'Égypte (estimée à 5,1 %) est en baisse par rapport à l'année 1999 et largement inférieure au taux de croissance prévu de 7 % nécessaire pour atteindre les objectifs ambitieux de l'Égypte en matière de revenus et d'emploi. Durant cette année les conditions monétaires ont été serrées et des inquiétudes grandissantes se sont fait sentir vis-à-vis de la détérioration de la balance commerciale. L'un des événements les plus importants a été l'abandon du taux de change fixe avec le dollar des États-Unis au premier semestre, bien que cette progression prudente soit encore loin du taux de change flexible qui sera nécessaire pour améliorer la compétitivité de l'Égypte vis-à-vis des autres pays. L'Égypte doit encore faire face à un calendrier de réformes importantes. En dépit de la croissance du secteur privé et de l'engagement continu du gouvernement à privatiser, l'économie est toujours dominée par le secteur public (35 % des emplois, 45 % du PIB et 70 % de la production industrielle). Le cadre juridique et politique nécessaire pour rationaliser les finances publiques, réformer le secteur financier, poursuivre la libéralisation du commerce et accélérer le rythme de la privatisation est déjà en place, mais il reste beaucoup à faire en termes de mise en œuvre.

4.2.3. Opérations MEDA

Outre les bonifications d'intérêts des prêts de la BEI, MEDA n'a pas procédé à de nouveaux engagements en 2000 pour l'Égypte. Ceci reflète en partie le considérable « excédent » des engagements existants sous MEDA I (615 millions d'euros pour le Fonds social, la santé et l'éducation de base ainsi que la modernisation de l'industrie). Toutefois, des inquiétudes sont également apparues concernant le rythme lent de la progression des programmes approuvés, notamment en ce qui concerne le programme de modernisation industrielle qui a été totalement bloqué en raison d'un manque de structures (Industrial Modernisation Council – Conseil de modernisation industrielle). Le décret présidentiel créant le Conseil de modernisation industrielle a finalement été publié en décembre 2000. Les résultats de l'assistance technique aux programmes de réformes de l'éducation de base (EEP) et de la santé de base (HSRP) appuyés par l'UE ont commencé à se faire réellement sentir en 2000 et la Commission européenne a joué un rôle majeur dans la révision avec les différents donateurs du programme de Fonds social pour le développement (SFD II).

Des progrès ont été réalisés dans la définition de nouvelles actions à financer dans le cadre MEDA II, notamment en ce qui concerne la redéfinition des propositions précédentes relatives à la réforme de la formation professionnelle et de l'enseignement technique et la création d'un programme de renforcement du commerce (Trade Enhancement Programme).

ÉGYPTE

Engagements MEDA pour l'année 2000 (en millions d'euros)

Nom du projet/programme	Montant
Programme national de drainage – bonification d'intérêt par la BEI	12,7
Total	12,7

Engagements MEDA 1995–1999 (en millions d'euros)

Secteur/Programme	Montant	Part
A, Appui à la transition économique	333,5	47,7 %
Programme de modernisation industrielle (IMP)	250,0	
Bonification d'intérêt par la BEI	54,5	
Capital-risque par la BEI	29,0	
B, Ajustement structurel et sectoriel	-	-
C, Appui à l'équilibre socio-économique	365,0	52,3 %
Fonds social pour le développement (Phase II)	155,0	
Programme de renforcement de l'éducation de base	100,0	
Programme de soutien pour la réforme du système de santé	110	
Total	698,5	100,0 %

4.3. Jordanie

4.3.1. Relations bilatérales

Plusieurs visites à haut niveau de l'EU ont eu lieu en 2000, notamment une visite du Commissaire Patten en avril lors d'un voyage au Moyen-Orient. Le roi Abdoullah a rencontré le président de la Commission, M. Prodi, au mois d'avril à Bruxelles. L'objectif de ces réunions était de faire des relations entre la Jordanie et l'UE un modèle pour les pays euro-méditerranéens partenaires et d'offrir à la Jordanie un rôle de médiateur au sein du processus de paix au Moyen-Orient.

4.3.2. Évolutions politiques et économiques

Le roi Abdoullah et le gouvernement de Jordanie ont travaillé avec succès à la consolidation des relations avec l'Occident et à la reprise des relations avec le monde arabe, en particulier dans le Golfe et en Syrie. Les relations avec les pays du Golfe et la Syrie se sont dégradées dans les années 1990 en raison de la position de la Jordanie dans la guerre du Golfe et de la signature du traité de paix avec Israël en 1994. L'environnement extérieur de la Jordanie demeure donc fragile et souffre de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, empêchant ainsi le développement de liens économiques plus étroits avec Israël et les autorités palestiniennes. L'embargo sur l'Irak, principal partenaire commercial de la Jordanie, constitue une contrainte importante. Tous ces éléments découragent les investisseurs potentiels et provoquent une fuite des capitaux. Cette situation est aggravée par la rareté des ressources en eau, la base industrielle étroite, des ressources naturelles limitées (quasiment uniquement du potasse et des phosphates) et la petite taille du marché intérieur.

En 2000, la Jordanie a continué à mettre en oeuvre le programme d'ajustement structurel soutenu par le FMI. L'amélioration de la gestion budgétaire et monétaire a permis de réduire le déficit budgétaire (qui reste élevé à 7 % du PIB, hors aides) et de favoriser les réserves étrangères. Le taux de croissance économique a atteint 3,9 %, ce qui constitue une importante amélioration durant ces dernières années.

Étant donné la situation, les défis visant à assurer la stabilité économique de la Jordanie sont de taille. C'est pourquoi les efforts du roi Abdoullah se concentrent sur les réformes de l'économie et du secteur public, qui ont rapidement progressé au cours des deux dernières années. Les principaux enjeux de la Jordanie sont la réforme des retraites, du secteur bancaire et la gestion de la dette, notamment la réduction de l'importante dette publique.

La Jordanie est également engagée dans un processus déterminé de libéralisation du commerce illustré par son entrée à l'OMC en 2000 et la signature d'un Accord de libre-échange bilatéral avec les États-Unis. Par ailleurs, durant la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères tenue à Marseille en novembre 2000, les représentants de la Jordanie, l'Égypte, la Tunisie et le Maroc ont annoncé qu'ils commenceraient les négociations pour la création d'une zone de libre-échange entre leurs pays («processus d'Agadir»).

4.3.3. Opérations MEDA

Les réalisations de la Jordanie effectuées sous MEDA (1995-99) ont été très bonnes. La Jordanie a reçu l'aide plus importante MEDA parmi tous les partenaires méditerranéens en montant par personne : sa part totale des opérations bilatérales euro-méditerranéennes a atteint 254 millions d'euros sous formes d'aides, dont 75 % environ ont été versés à la fin de

l'année 2000 ; les opérations de prêt de la BEI sur ses propres ressources se sont élevées à 223 millions d'euros.

Entre 1995 et 1999, deux opérations d'ajustement structurel (100 millions d'euros et 80 millions d'euros) ont contribué au renforcement de l'équilibre macro-économique et à la mise en œuvre de réformes liées à l'accord d'association (par exemple, projet de loi sur la concurrence, mise en place d'un impôt général sur les ventes comme la TVA, privatisation). Par ailleurs, la coopération a porté particulièrement sur le développement du secteur privé : le Programme de modernisation industrielle (40 millions d'euros) constitue la suite du *Business Service Team* (7 millions d'euros). Il fournit une assistance directe aux PME et aux associations commerciales, des instruments financiers aux PME et aux jeunes entreprises; par ailleurs, il devrait soutenir le développement des ressources humaines en contribuant à l'amélioration et l'adaptation des équipements de formation existants à la demande du secteur de la production. Le volet politique appuie le développement de la politique industrielle à long terme. Une somme de 10 millions d'euros a été utilisée pour une opération de capital-risque de la BEI destinée à soutenir le développement du secteur privé. Enfin, une bonification d'intérêts de 8,2 millions d'euros et 5 millions d'euros pour l'assistance technique (unité de gestion) contribuera à la mise en œuvre du programme de réhabilitation de l'eau à Amman, ainsi que 3,9 millions d'euros pour le développement du tourisme et la protection de l'héritage culturel.

Alors qu'en 1999 la coopération financière portait principalement sur les nouveaux engagements de la Jordanie, en 2000 la coopération s'est concentrée sur la mise en oeuvre de nouveaux programmes : la facilité d'ajustement structurel (80 millions d'euros) a été totalement décaissée car tous les critères de performances étaient remplis. La procédure d'appel d'offres utilisée pour le recrutement de l'Unité de gestion du Programme de modernisation industrielle a été achevée (lancement effectif du programme : 1^{er} janvier 2001). La mise en oeuvre a également commencé pour le soutien sous forme d'assistance technique pour le programme de réhabilitation de l'eau à Amman (5 millions d'euros) et pour le développement du tourisme et la protection du projet d'héritage culturel (3,9 millions d'euros).

En 2000, la Commission a décidé de dégager 15 millions d'euros pour une nouvelle opération de capital-risque gérée par la BEI. Cette facilité de financement global est ouverte à un grand nombre d'intermédiaires financiers travaillant dans le domaine des prises de participation totales ou partielles. Elle fournira des produits de financements novateurs destinés à renforcer le secteur privé.

La Commission a également approuvé un certain nombre d'événements culturels destinés à rendre hommage au legs du feu roi Hussein, comme l'a suggéré la Conférence euro-méditerranéenne des ministères des Affaires étrangères à Stuttgart (avril 1999). Les événements se sont déroulés à la fois en Europe (conférence euro-méditerranéenne sur la « Culture de la paix » lors de l'exposition universelle de Hanovre EXPO 2000 destinée à illustrer le rôle du roi Hussein dans la promotion de cette culture ; exposition ambulante de photographies sur le roi Hussein et la mémoire visuelle de la ville d'Amman) et en Jordanie (conférence euro-méditerranéenne sur le rôle de la diversité culturelle à la veille du nouveau millénaire et camps archéologiques pour les jeunes originaires d'Europe et de Jordanie).

En outre, la Jordanie a reçu des fonds pour élargir les projets financés par les protocoles financiers : projet d'intervention dans le domaine de l'eau (2,02 millions d'euros supplémentaires), projet de développement social (0,67 millions d'euros supplémentaires) et pour la participation de la Jordanie à EXPO 2000 (0,40 millions d'euros).

JORDANIE

Engagements MEDA pour l'année 2000 (en millions d'euros)

Nom du projet/programme	Montant
Facilité de financement globale pour les PME – capital-risque (BEI)	15
Total	15

Engagements MEDA 1995–1999 (en millions d'euros)

Secteur/Programme	Montant	Part
A, Appui à la transition économique	57,0	22,4 %
Programme de développement du secteur privé (Business Service Team)	7,0	
Soutien aux PME – ressources de capital-risque (BEI)	10,0	
Programme de modernisation industrielle	40,0	
B, Ajustement structurel	180,0	70,9 %
Facilité d'ajustement structurel I	100,0	
Facilité d'ajustement structurel II	80,0	
C, Appui à l'équilibre socio-économique	17,1	6,7 %
Bonifications d'intérêt par la BEI pour le Programme de réhabilitation de l'eau à Amman	8,2	
Unité de gestion pour le programme de réhabilitation à Amman	5,0	
Développement du tourisme et préservation de l'héritage culturel	3,9	
Total	254,0	100,0 %

4.4. Liban

4.4.1. Relations bilatérales

Après une interruption de deux ans, les négociations destinées à conclure un Accord d'association euro-méditerranéen ont repris en septembre 2000 et plusieurs sessions se sont tenues avant la fin 2000 ce qui a permis de faire des progrès importants sur l'accord du texte.

Le Commissaire Patten a effectué une visite au Liban le 7 avril. Il a rencontré le Président Général Emile Lahoud, le Premier ministre, M. Hoss, le ministre de l'Industrie, de l'Économie et du Commerce, M. Nasser Saïdi, ainsi que le porte-parole du Parlement, M. Nabih Berry. Les débats ont porté en particulier sur l'accord bilatéral entre la Communauté européenne et le Liban, l'aide communautaire à la reconstruction, la voie libano-israélienne du processus de paix au Moyen-Orient ainsi que sur des questions de commerce bilatéral.

4.4.2. Évolutions politiques et économiques

4.4.2.1. Évolutions politiques

Le gouvernement du Premier ministre, M. Rafik Hariri, a été fortement soutenu par le Parlement le 6 novembre 2000 après une victoire écrasante aux élections générales d'août et septembre 2000. Les résultats des élections reflètent l'insatisfaction vis-à-vis de la mauvaise situation économique et l'idée que M. Hariri pourrait sortir l'économie de la récession croissante.

La reprise qui a eu lieu au Liban après la guerre est arrivée à une phase importante en mai 2000 après le retrait des forces israéliennes du Sud du Liban et l'effondrement de l'armée du Sud du Liban soutenue par les Israéliens. Les Nations-unies ont déclaré que la résolution 425 du Conseil de sécurité des Nations-unies avait été mise en oeuvre. Le Liban rejette la ligne de démarcation fixée par les Nations-unies comme frontière internationale avec Israël.

La force FINUL (Force intérimaire des Nations-unies au Liban) constituée de 5500 hommes (qui vérifie la conformité avec la résolution 425) a été autorisée à se déployer dans le Sud en août 2000, suivie d'un détachement limité de la police libanaise et des membres de l'armée. La réintégration de la zone autrefois occupée se fait peu à peu et les services de l'État effectuent un retour progressif après une absence d'environ 20 ans. Après l'euphorie initiale qui a suivi le retour du Sud occupé à la souveraineté libanaise, le manque de sécurité a entraîné une hausse des attaques transfrontalières. Les tensions à la frontière ont commencé à se faire sentir en octobre 2000 par solidarité avec l'*Intifada* palestinienne. La réhabilitation du Sud du Liban reste gênée par la question des fermes Sheba'a du mont Hermon qui font l'objet de graves litiges (trois soldats israéliens ont été capturés à la fin de l'année 2000), la détention continue de 19 prisonniers libanais dans des prisons israéliennes et l'absence générale d'un traité de paix entre Israël, la Syrie et le Liban.

Alors qu'aucun changement fondamental n'a été constaté dans les relations entre Beyrouth et Damas après la mort du Président Assad en 2000, les critiques à l'intérieur sur la présence d'une armée syrienne de 35 000 hommes au Liban se font entendre davantage.

4.4.2.2. Évolutions économiques

M. Hariri a hérité d'une économie en récession et d'une dette publique écrasante (24 milliards, soit 160 % du PIB), conséquence du vaste programme de reconstruction mis en place après la guerre civile. Le gouvernement a adopté une stratégie économique en faveur de la croissance destinée à inverser la récession croissante (pas de croissance en 1999 et en 2000). La croissance du déficit budgétaire est au cœur du problème. Le budget 2001 prévoit des dépenses d'un montant de 6,6 milliards d'euros et des recettes d'un montant de 3,2 milliards d'euros, ce qui représente un déficit de 21,2 % du PIB. Comparé à l'objectif 2000, cela constitue une hausse des dépenses de 16 % et une baisse des recettes de 6 %. Le gouvernement dispose d'une minuscule marge de manœuvre car 80 % du budget sont utilisés pour les salaires des fonctionnaires et le service de la dette. Les débats actuels sur la mise à disposition de la seconde tranche de la facilité d'ajustement structurel d'un montant de 50 millions d'euros illustrent les inquiétudes de l'UE sur la situation économique, en particulier les mesures budgétaires destinées à réduire le déficit budgétaire. La mise en place d'un système de taxe sur la valeur ajoutée est une condition essentielle.

La politique monétaire a permis de maintenir la stabilité de la livre libanaise et de modérer l'inflation. La confiance commerciale a néanmoins été touchée par la récession, les déficits budgétaires importants et constants, le manque de progression de la privatisation ainsi que par l'incertitude constante qui entoure le Liban et le processus de paix.

Un programme de développement du Sud du Liban d'un montant de 1,3 milliard de dollars a été présenté lors de la conférence des donateurs tenue en juillet 2000 à Beyrouth. La contribution de la Commission consiste à financer 5 projets de réhabilitation du Sud (9,2 millions d'euros) en vertu de la ligne budgétaire «réhabilitation». ECHO, l'office humanitaire de la Commission, a également accepté de fournir une aide financière d'urgence au Sud du Liban.

4.4.3. Opérations MEDA

L'UE est le principal donateur du Liban. Les contributions combinées des États membres et de l'UE représentaient 53 % du montant total des aides au Liban durant la période 1992-1999. L'aide de l'UE a porté particulièrement sur la reconstruction après la guerre, l'aide d'urgence aux réfugiés palestiniens, les programmes de société civile, le développement socio-économique, la protection de l'environnement, les droits de l'homme et la démocratie.

Les priorités du programme MEDA I (1996-1999) sont la restructuration de l'économie libanaise, la restructuration de l'administration publique, l'amélioration des systèmes institutionnel et juridique touchant le secteur privé et la réduction des inégalités sociales. Le Liban a bénéficié d'aides MEDA d'un montant de 182 millions d'euros, ce qui le place parmi les premiers bénéficiaires de l'aide de l'UE aux partenaires méditerranéens en montant par personne. La Banque européenne d'investissement a accordé 4 prêts dans le cadre MEDA I pour un montant total de 180 millions d'euros.

Aucun nouvel engagement n'a été pris pour le Liban en 2000 dans le cadre du programme MEDA. Les fonds destinés à deux projets ont été désengagés dans l'année qui a suivi leur annulation : le projet de normes (6 millions d'euros) et une bonification d'intérêts sur le prêt de la BEI pour la limitation de la pollution côtière d'un montant 10,3 millions d'euros (le prêt n'a pas été diminué). L'objectif principal en 2000 était la signature de trois accords de financement.

En 2000, au lendemain du retrait israélien du Sud du Liban, douze projets ECHO ont été acceptés (3,9 millions d'euros) et cinq projets de réhabilitation (9,2 millions d'euros) ; quelque 10 millions d'euros sont consacrés au Sud, tandis que le restant ira principalement à l'aide aux réfugiés palestiniens dans les douze camps situés au Liban.

LIBAN

Engagements MEDA 1995-1999 (en millions d'euros)

Secteur/Programme	Montant	Part
A, Appui à la transition économique	107,1	58,8 %
Normes ^{1/}	6,0	
Programme de planification des investissements	21,0	
Programme de modernisation industrielle	11,0	
Pollution côtière – Bonification d'intérêts par la BEI ^{1/}	10,3	
Eaux usées de Tripoli - Bonification d'intérêts par la BEI	20,8	
Réhabilitation de l'administration publique	38,0	
B, Ajustement structurel	50,0	27,5 %
Facilité d'ajustement structurel	50,0	
C, Appui à l'équilibre socio-économique	25,0	13,7 %
Fonds pour le développement économique et social	25,0	
Total	182,1	100 %

1/ Désengagés après l'annulation du programme.

4.5. Maroc

4.5.1. *Les relations bilatérales*

Le Maroc a opté clairement pour avancer vers l'intégration de son économie avec celle de l'UE. En effet, après l'entrée en vigueur de l'Accord d'association le 1er mars 2000, le Maroc a déclaré sa volonté d'aller, au-delà de la zone de libre-échange prévue par celui-ci, vers une Union douanière avec l'UE. Par ailleurs, et malgré l'engagement de la Commission, les négociations de l'Accord de pêche, qui se sont déroulées avec intensité, n'ont pu aboutir. Enfin, le Conseil d'affaires générales a adopté un mandat de négociation d'un accord de réadmission avec le Maroc le 18 septembre 2000.

4.5.2. *Développements politiques et économiques du pays*

4.5.2.1. Politique

Le processus d'ouverture politique, continué par le Roi Mohammed VI après son accession au trône en 1999 à travers le gouvernement de M. Youssef, a placé le Maroc dans la position la plus avancée de la région à cet égard. Les processus de décentralisation administrative et de développement de la société civile sont en train de générer des effets réellement positifs sur la démocratisation du pays. Le gouvernement a lancé un plan d'intégration de la femme dans le développement économique, qui a éveillé beaucoup d'attentes dans la population concernée. Cependant certains événements concernant la liberté de presse se sont produits pendant l'année 2000, incidents qui doivent être relativisés dans le cadre de la transition politique en cours. En ce qui concerne le Sahara occidental, le Maroc a affirmé lors de la réunion de Berlin en septembre 2000, qu'il n'accepterait aucune solution qui porterait atteinte à la souveraineté marocaine sur cette région.

4.5.2.2. Développement économique

L'année 2000 reste marquée par une très faible croissance du PIB (+0.7 %) due notamment à la baisse de la valeur ajoutée agricole de 14.8 % en 2000 (sécheresse prolongée) qui n'a pu être compensée par la croissance du produit non agricole (+3 %).

Ces résultats décevants se sont répercutés sur les comptes extérieurs qui se sont dégradés (compte courant à -1.7 % du PIB, balance commerciale à -9.6 % du PIB). Les réserves de change ont baissé de 5.7 mois d'importations en 1999 à 4.4 mois. Le déficit commercial a été creusé par l'appréciation du dirham vis-à-vis de l'euro, la hausse du prix du pétrole et l'augmentation des importations agricoles.

La situation budgétaire s'est détériorée également ; le déficit global hors privatisation passe de -2.5 % du PIB à - 4.3 % du PIB. L'inflation reste modérée (+1.7 %) en partie en raison de la faiblesse de la demande.

L'économie marocaine reste très sensible aux chocs externes, notamment en raison de la volatilité de la production agricole et de la situation des finances publiques (déficits croissants, assiette réduite, poids de la masse salariale et de la dette). Le Maroc doit en outre faire face à un taux de chômage particulièrement élevé (21.5 % en 2000) et présente des indicateurs sociaux inférieurs aux pays à revenus comparables.

Le Plan de Développement économique et Social 2000-2004 du gouvernement a en particulier pour objectif d'augmenter la croissance du PIB en encourageant l'investissement dont le taux

doit passer de 23.9 % du PIB en 2000 à 28 % du PIB en 2004. Le programme d'ajustement du secteur financier engagé sur les fonds MEDA II s'inscrit ainsi dans l'optique de promotion du secteur privé et de l'investissement.

4.5.3. *Coopération financière MEDA*

La coopération avec le Maroc s'inscrit dans la logique de la transition économique et de la préparation du pays à la zone de libre échange euro-méditerranéenne. La capacité du Maroc à absorber les fonds MEDA I a été relativement satisfaisante : 660,2 millions d'euros d'engagements de 1995 à 1999, avec un taux de paiements fin 2000 de 25 %.

En ce qui concerne MEDA II, cinq projets ont été engagés pendant l'année 2000 pour une valeur de 140,5 millions d'euros :

- *Modernisation des juridictions* (27,6 millions d'euros) : L'objectif général du projet est d'améliorer la performance du système judiciaire, de constituer un standard d'éthique élevé et de contribuer à la résolution des litiges dans la transparence, l'indépendance et l'efficacité. L'objectif spécifique est d'améliorer les capacités structurelles (notamment informatiques) et organisationnelles (formation, bases de données, archives) de 44 juridictions (16 cours d'appel, 21 tribunaux de première instance et 7 tribunaux administratifs).
- *Développement rural participatif dans le Moyen Atlas central (Projet Khénifra)* (9 millions d'euros) : L'objectif du projet est d'améliorer les conditions de vie des populations rurales dans 12 communes rurales de la Province de Khénifra à travers l'augmentation de leur revenu et la mise en œuvre d'une gestion rationnelle, participative et intégrée des ressources naturelles. Ce projet contribuera à la promotion du rôle de la femme rurale.
- *Programme d'ajustement du secteur financier* (52 millions d'euros) : L'objectif général est la restructuration du secteur de l'intermédiation financière, en vue d'une amélioration de l'environnement économique et d'une relance de la croissance. Les objectifs spécifiques sont : l'adaptation du cadre institutionnel et réglementaire du secteur financier en vue de renforcer les organismes de contrôle et de supervision du risque d'intermédiation financière ; le désengagement de l'Etat des activités bancaires ; le renforcement de la concurrence, de la compétitivité et l'innovation des services et produits financiers.
- *Programme d'ajustement du secteur de la santé* (50 millions d'euros) : Ce programme soutient la préparation et les phases initiales de mise en œuvre de la couverture universelle du risque maladie au Maroc. Cette réforme implique des mesures visant la mise en cohérence des sources de financement publiques et privées des soins, ainsi que l'amélioration de l'accès et de la qualité des soins. Elle implique aussi une redistribution importante des dépenses de santé en faveur des populations défavorisées.

- *Gestion des déchets solides urbains à Essaouira* (1.935.000 euros) : Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet de loi élaboré par le gouvernement relatif à la gestion des déchets solides et à leur élimination. L'objectif spécifique du projet est la gestion de l'environnement et le développement des capacités locales dans la ville d'Essaouira.

MAROC

MEDA 2000 : Engagements (en millions d'euros)

Nom du programme/projet	Montant
Modernisation des juridictions	27,6
Khénifra (développement rural participatif)	9,0
Ajustement du secteur financier	52,0
Ajustement du secteur de la santé	50,0
Gestion des déchets solides à Essaouira	1,9
Total	140,5

MAROC

Projets MEDA engagés 1995-1999 (en millions d'euros)

Programme/projets par secteur	Montant	Répartition
A. Appui à la transition économique	175,5	26,4 %
Appui à la mise à niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle	38,0	
Appui au programme pour la promotion de la qualité	15,7	
Appui à la privatisation	5,0	
Appui à la régulation et la libéralisation des télécommunications	5,0	
Fonds de garantie	30,0	
Centre d'affaires (Euro Maroc Entreprise)	30,0	
Appui aux associations professionnelles	5,0	
Capitaux à risques (BEI)	45,0	
Etude sur l'impact de la zone de libre-échange	1,3	
Micro crédits	0,4	
B. Facilité d'ajustement structurel	120,0	18,2 %

Facilité d'ajustement structurel	120,0	
C. Renforcement de l'équilibre socio-économique	364,7	55,4 %
Bonification d'intérêt assainissement (BEI)	20,4	
Eau et assainissement en milieu rural	40,0	
Résorption de l'habitat insalubre à Tanger	7,0	
Appui à la gestion du secteur de la santé	20,0	
Soutien à l'éducation de base	40,0	
Appui à la création d'emploi	3,3	
Action en faveur des jeunes par le développement du sport	6,0	
Réseau des maisons de la culture	5,0	
Appui aux associations marocaines de développement	4,0	
Routes et pistes rurales au nord du Maroc	30,0	
Rocade méditerranéenne (liaison routière)	80,3	
Appui au plan national de cartographie géologique	5,0	
Appui à la pêche artisanale méditerranéenne	21,0	
Développement participatif des zones forestières de la province de Chefchaouen	24,0	
Aménagement hydro-agricole du périmètre de Sahla (au nord de la province de Taounate)	28,6	
Appui au développement rural intégré	28,4	
Appui au secteur social	1,7	
Total	660,2	100 %

4.6. Syrie

4.6.1. Relations bilatérales

Les hommes politiques syriens ont souligné plus d'une fois l'importance d'une coopération toujours plus étroite entre l'UE et la Syrie ainsi que le choix stratégique de la Syrie de prendre l'UE comme partenaire de la réforme et de la modernisation. Cet élément a été particulièrement souligné lors de la visite du Commissaire Patten en Syrie en avril 2000, ainsi que par le ministre syrien de l'Aménagement Issam Zaïm lors de sa visite à Bruxelles en décembre 2000.

En décembre 2000, les négociations pour l'accord d'association ont été relancées avec le nouveau gouvernement syrien lors d'une réunion à Bruxelles. Il a été convenu d'accélérer le rythme de la progression en procédant à des sessions tous les deux mois si possible.

4.6.2. Situation politique et économique de la Syrie

4.6.2.1. Évolutions politiques

Durant la première moitié de l'an 2000, deux événements majeurs ont modifié le paysage politique national de la Syrie. En mars, un nouveau gouvernement a été mis en place par le Premier ministre M. Miro. Il s'agit-là du premier véritable remaniement ministériel en 13 ans. En juillet 2000, le président Hafez al-Assad est décédé et son fils, le Dr. Bachar al-Assad, lui a succédé.

Concernant les affaires étrangères, le principal objectif de la Syrie est toujours de regagner le Golan, occupé par Israël durant les guerres de 1967 et 1973. Néanmoins, les pourparlers de paix avec Israël soutenus par les États-Unis du début 2000 ainsi que la rencontre entre le président Clinton et le président syrien Assad en mars 2000 n'ont abouti à aucun résultat. Après le retrait israélien du Sud du Liban, la Syrie a soutenu le rejet émis par le Liban de la « ligne bleue » comme frontière avec Israël garantie par les Nations-unies.

4.6.2.2. Évolutions économiques

Après une récession en 1999 due à la faiblesse des cours du pétrole et à une sécheresse, certains indices ont laissé espérer une amélioration de l'économie. La Syrie a stabilisé la devise nationale (livre syrienne) et des efforts ont été faits pour unifier le taux de change. L'inflation a chuté pour atteindre 0,5 % en 2000. La hausse des cours du pétrole, l'annonce répétée de réformes économiques ainsi qu'un effort destiné à stimuler l'activité économique par le biais d'une politique budgétaire expansionniste ont renforcé les attentes d'une reprise économique. La croissance réelle du PIB est estimée à 1,3 % pour 2000 et à environ 2,4 % pour 2001.

L'économie de la Syrie reste en grande partie contrôlée par l'État et dominée par le pétrole. Les recettes provenant du pétrole représentent 60 % des recettes totales du gouvernement, 60-70 % des recettes totales du commerce extérieur et environ 16 % du PIB. Le nouveau président souhaite effectuer des réformes et a pleinement conscience des difficultés qu'engendre l'isolement économique du pays. En ce qui concerne l'agenda des réformes, en 2000 le gouvernement a annoncé qu'il prendrait des mesures structurelles destinées à mettre en place la réforme économique pour soutenir le secteur privé en créant un environnement législatif et juridique plus favorable aux investissements. Cette volonté est bien illustrée par la révision de la loi n°10 (1991) sur l'investissement, l'ouverture de nouveaux domaines

d'activités économiques (notamment les banques privées) au secteur privé, l'annonce de la simplification du taux de change et la possibilité pour les résidents d'ouvrir des comptes en devises étrangères. En septembre 2000, le gouvernement syrien a adopté un plan de création d'emplois (coût total : 50 milliards de livres syriennes) dans l'objectif de créer 400 000 emplois dans les cinq années à venir. La Syrie a conclu des accords de règlement de la dette avec plusieurs institutions et pays créditeurs, notamment l'Allemagne (octobre 2000), facilitant ainsi le retour de la Banque européenne d'investissement en Syrie.

4.6.3. Opérations MEDA

Les projets définis dans le programme MEDA I (1996-99) portent en particulier sur des domaines institutionnels essentiels tels que :

- la réforme des structures administratives et économiques
- le soutien au secteur des affaires
- le développement des ressources humaines.

La Syrie a conclu le processus de ratification de la convention-cadre MEDA en juillet 2000. Durant les mois suivants, trois projets MEDA I ont été signés, pour un montant total de 35 millions d'euros (centre d'affaires européen-syrien, 12 millions d'euros ; facilité de modernisation des institutions et du secteur, 21 millions d'euros ; et Programme de formation en archéologie, 2 millions d'euros). Un seul projet a atteint le stade de la mise en oeuvre (centre d'affaires européen-syrien). Les autres projets se situent à des stades plus ou moins avancés de la préparation de la mise en oeuvre.

Aucun nouveau projet n'a été conclu avec la Syrie en 2000. Les engagements de l'année 2000 (voir tableau ci-dessous) concernent tous les programmes pour lesquels des réengagements ont été conclus car l'accord de financement n'a pas été signé dans l'année qui a suivi l'engagement budgétaire.

SYRIE

MEDA 2000: Engagements (en millions d'euros)

Nom du projet/programme	Montant
Plan d'action pour le secteur de l'électricité	11
Institut supérieur de gestion des affaires	14
Programme de soutien au secteur des télécommunications	10
Programme de développement du tourisme culturel	3
Total	38

Engagements MEDA 1995-1999 (en millions d'euros)

Secteur/Programme	Montant	Part
A, Appui à la transition économique	92,0	91,5 %
Modernisation de l'administration municipale I	6,0	
Modernisation de l'administration municipale	12,0	
Programme de soutien au secteur des télécommunications	5,5	
Secteur de la gestion des affaires	14,0	
Modernisation du ministère des Finances	10,5	
Plan d'action pour le secteur de l'électricité	11,0	
Centre d'affaires (phase II)	12,0	
Facilité de modernisation institutionnelle et sectorielle	21,0	
B, Facilités d'ajustement structurel	-	-
C, Appui à l'équilibre socio-économique	8,5	8,5 %
Développement du tourisme culturel	3,0	
Programme de soutien du secteur forestier	3,5	
Programme de formation en archéologie (allocation globale MEDA)	2,0	
Total	100,5	100 %

4.7. Tunisie

4.7.1. Les relations bilatérales

La Tunisie est le Partenaire méditerranéen le plus avancé en ce qui concerne le projet de création d'une zone de libre échange avec l'Union européenne. Elle a annoncé la conclusion d'accords de libre-échange avec certains de ses partenaires sud-méditerranéens (Maroc, Jordanie, Egypte). La Tunisie a lancé un démantèlement tarifaire anticipé, avant même l'entrée en vigueur de l'accord d'association en mars 1998.

Une réunion du Conseil d'Association UE-Tunisie a eu lieu en janvier 2000, lors de laquelle les parties ont eu l'occasion de discuter l'état d'avancement du partenariat et d'aborder des questions politiques d'intérêt commun.

Le Parlement européen a exprimé son insatisfaction en ce qui concerne la situation des droits de l'homme en Tunisie, par deux résolutions adoptées en juin et décembre 2000.

4.7.2. *Développements politiques et économiques du pays*

4.7.2.1. Politique

La situation politique du pays a été caractérisée par la stabilité interne dans un environnement régional qui a subi des changements importants. Les élections présidentielles de 1999 ont confirmé un nouveau mandat de cinq ans pour le président de la République, M. Ben Ali. En 2000, l'actualité politique du pays a été marquée par le décès de Habib Bourguiba en avril 2000, les élections municipales en mai dans lesquelles le Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD) a obtenu 94 % des voix, et la mise en examen pour corruption et la démission du Président du syndicat du pays, l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT). En novembre, une grâce présidentielle a bénéficié à un nombre indéterminé de détenus dont des prisonniers politiques, et des dispositions ont été mises en place pour le transfert de la gestion des prisons du Ministère de l'Intérieur au Ministère de la Justice. Des amendements au Code de la presse ont été annoncés et le nouveau Code a été approuvé par la Chambre des Députés le 3 mai 2001 avec notamment la suppression du délit de «diffamation de l'ordre public».

En Europe, les médias ont donné une couverture particulière à deux affaires relatives aux droits de l'homme ; l'affaire du journaliste Ben Brik en grève de la faim suite au procès pour diffamation de l'ordre public, et l'annulation par décision juridique, suite aux actions de quatre membres de la Ligue, des élections du Comité directeur de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH). Certains médias européens et défenseurs des droits de l'homme en Tunisie ont interprété cette décision comme une attaque du pouvoir contre une institution indépendante de défense des libertés et droits fondamentaux.

Ces deux événements, et la situation générale, jugée insatisfaisante, dans l'exercice des libertés politiques, ont été à l'origine des résolutions du Parlement européen mentionnées ci-dessus. Le renforcement de l'état de droit et de la liberté de presse reste donc essentiel pour assurer une gouvernance dynamique dans un environnement ouvert.

4.7.2.2. Développement économique

Les principaux indicateurs montrent une stabilité du cadre macro-économique. Le taux d'inflation (2,9 %) est à peine supérieur à celui de 1999 (2,7 %) ; la dette extérieure reste stable (51 % du PIB) et le déficit budgétaire (2,7 %) a enregistré une amélioration par rapport à 1999 (3,5 %). Le léger ralentissement du rythme de croissance (5 % contre 6,2 % en 1999) est dû à la récession du secteur agricole (-1 %) comme conséquence de la sécheresse qui affecte la plus grande partie du pays.

Le taux de chômage (15,5 %) reste élevé, malgré une bonne croissance économique. L'arrivée de 80.000 nouveaux demandeurs d'emplois par an nécessite un taux de croissance annuel de 5 % au minimum pour stabiliser le chômage à son niveau présent.

La Tunisie reste le pays sud-méditerranéen le plus intégré à l'économie européenne et l'accord de libre-échange devrait renforcer encore davantage ses liens avec l'UE. Depuis 1996, date de l'introduction progressive du démantèlement tarifaire unilatéral de la Tunisie, la part des importations de l'UE est restée stable entre 71 % et 75 %. De leur côté, 80 % des exportations tunisiennes se dirigent vers l'Europe communautaire. A l'heure actuelle 40 %

des importations industrielles tunisiennes en provenance de l'UE sont libres de droits de douanes, et le reste bénéficie déjà de préférences, entre 48 % et 23 % des droits NPF. Le démantèlement progressif affecte les « produits sensibles » depuis le 1 janvier 2000.

La balance commerciale tunisienne continue à être fortement déficitaire globalement (près de 3 milliards d'euros). Vis-à-vis de l'UE, la Tunisie a enregistré un déficit commercial de 1,5 milliards d'euros, en augmentation de 26 % par rapport à l'année précédente. Les industries manufacturières constituent 84 % des exportations tunisiennes, le textile étant le secteur le plus important (46 %).

Une hausse des investissements directs étrangers (IDE) a été enregistrée en 2000. Mais ceux-ci sont toujours insuffisants pour compenser les probables effets à long terme de l'accord. Le niveau de 800 millions d'euros d'IDE en 2000, (plus du double qu'en 1999), est un chiffre encore largement insuffisant si on tient compte qu'un tiers des IDE résulte de la privatisation des cimenteries, et qu'un autre tiers correspond à des investissements liés aux concessions de prospection de pétrole et gaz. Seuls 250 millions d'euros (environ 1 % du PIB) ont été investis par des promoteurs étrangers hors énergie et privatisation.

4.7.3. *Coopération financière MEDA*

La coopération avec la Tunisie s'inscrit dans la logique de la transition économique et de la préparation du pays à la zone de libre échange euro-méditerranéenne. Elle comprend deux axes stratégiques: l'appui aux réformes économiques et au développement du secteur privé ainsi que le renforcement de l'équilibre socio-économique et de la bonne gouvernance. Au total, 504 millions d'euros ont été engagés dans le cadre du programme MEDA depuis 1995 au profit de la Tunisie (voir tableau). En 2000, trois nouveaux projets d'un montant total de 75,6 millions d'euros ont été engagés:

- *Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base (40 millions d'euros)* : Appui à la réforme de l'éducation de base dans une perspective de soutien au développement socio-économique du pays. L'objectif global est l'amélioration du niveau qualitatif des ressources humaines de l'ensemble du pays, dans une perspective d'équité, pour une meilleure préparation aux mutations sociales, politiques et économiques. L'objectif spécifique du programme est l'augmentation de l'efficacité interne/externe, de l'efficience et de l'équité de l'éducation de base, dans une perspective de participation de l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires.
- *Appui au secteur privé (BEI), capitaux à risques (30 millions d'euros)* : Le projet vise au renforcement des fonds propres d'entreprises privées ou d'entreprises en voie de privatisation, y compris les opérations de concession au moyen d'investissements réalisés par des intermédiaires financiers et au moyen d'investissements réalisés par la BEI. Il vise à fournir aux banques et aux institutions financières comparables les moyens d'acquérir des participations directes dans des sociétés d'investissement, des fonds d'investissement ou toute autre entité assimilée ayant l'objectif de renforcer les fonds propres des entreprises tunisiennes et donner à la BEI cette même possibilité (sous forme de participations temporaires détenues au nom de l'UE).

- « *Déchets solides* », *bonification d'intérêts sur les ressources propres de la BEI (5,60 millions d'euros)* : Le projet a pour objet la mise en place de systèmes régionaux de gestion de déchets solides, basés sur des décharges et des centres connexes de transfert répartis sur tout le territoire tunisien. Il vise à protéger l'environnement tunisien, à améliorer la vie de la population civile et à renforcer l'attrait touristique de ce pays.

TUNISIE

MEDA 2000 : Engagements (en millions d'euros)

Nom du projet	Montant
Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base	40
Appui au secteur privé - capitaux à risques (BEI)	30
Déchets solides - bonification d'intérêts (BEI)	5,6
Total	75,6

Projets MEDA engagés 1995-1999 (en millions d'euros)

Secteur/Programme	Montant	Répartition
A. Appui à la transition économique	119	28 %
Formation professionnelle (MANFORM)	45	
Appui à la privatisation	10	
Appui à la compétitivité de l'économie tunisienne	10	
Promotion des investissements extérieurs (FIPA)	4	
Centre d'affaires	20	
Privatisation des entreprises publiques/ Industrie: Capitaux à risques	30	
B. Facilités d'ajustement structurel/sectoriel	220	51 %
Facilité d'ajustement structurel I	100	
Facilité d'ajustement structurel II	80	
Programme d'appui aux réformes de l'assurance maladie	40	
C. Renforcement de l'équilibre économique et social	89,4	21 %
Développement Rural Intégré (DRI/GRN)	50	
Appui à la Création d'Emploi	9,6	
Assainissement Lac Sud – bonification d'intérêts (BEI)	9,25	
Assainissement ONAS III – bonification d'intérêts (BEI)	9,05	
Dépollution Gabès - bonification d'intérêts (BEI)	11,5	
Total A.+B.+C.	428,4	100 %

4.8. Turquie

4.8.1. Relations bilatérales

Cette année a été la première dans le cadre des nouvelles relations entre l'UE et la Turquie instaurées par la reconnaissance du statut de la Turquie comme pays candidat à l'adhésion à l'UE lors du Conseil européen d'Helsinki en décembre 1999.

En 2000, la préparation de l'examen analytique de l'acquis communautaire a commencé dans le cadre du processus d'adhésion. Des sous-commissions créées sous l'égide du Conseil de l'association effectuent actuellement cette tâche. Le premier « rapport régulier » portant sur les 29 chapitres de l'acquis a été adopté par la Commission en novembre. La Commission a également adopté une proposition de partenariat d'accession sur laquelle le Conseil statuera en 2001. Les négociations destinées à étendre l'union douanière aux secteurs des appels d'offres publics et des services ont commencé, et les procédures permettant à la Turquie de faire partie des programmes et des agences communautaires ont été accélérées.

Il va de soi que la Turquie demeure à la fois un participant à part entière au processus de Barcelone et un bénéficiaire des programmes régionaux MEDA.

4.8.2. Évolutions politiques et économiques

La coalition gauche/centre droit a poursuivi son programme de réformes structurelles. La relative stabilité politique de l'année contrastait fortement avec le développement économique rapide. Mais l'année a bien commencé. Après la récession de 1999, l'économie a connu une forte croissance avec un taux avoisinant 6,5 %.

Le principal problème de macroéconomie est demeuré le taux d'inflation. Bien que la tendance à la baisse du taux d'inflation se soit poursuivie, le taux est resté bien supérieur à l'objectif du gouvernement. Toutefois, la situation s'est nettement améliorée par rapport à 1999.

La mise en place d'un accord de crédit éventuel du FMI a largement contribué à la mise en œuvre du programme de désinflation et de stabilisation lancé en 1999. Les résultats budgétaires ont également été bons, caractérisés par une baisse des taux d'intérêts et une amélioration des procédures de privatisation qui ont permis de réduire davantage la dette générale du secteur public.

Toutefois, en novembre 2000 un retrait massif de fonds des investisseurs étrangers a provoqué une crise des liquidités s'accompagnant d'une hausse des taux d'intérêt de 2000 % du jour au lendemain. A la suite de cette crise, le FIM a approuvé une série de prêts d'un montant de 10,4 milliards de dollars des Etats-Unis et un programme économique révisé comprenant des engagements supplémentaires de réformes et de privatisation.

4.8.3. Opérations MEDA

Il a été convenu avec les autorités turques qu'en 2000, la majeure partie de l'aide financière de la Communauté soutiendrait directement le programme de réforme économique du gouvernement par le biais de la facilité d'ajustement structurel.

La facilité d'ajustement structurel représente 150 millions d'euros en deux tranches égales. Elle a été établie en consultation avec la Banque mondiale et le gouvernement turc, et les

conditions de déblocage de la première tranche sont identiques à celles de la seconde tranche du prêt pour la réforme économique de la Banque mondiale d'un montant de 787 millions de dollars des États-Unis. Les conditions de déblocage de la seconde tranche de la facilité d'ajustement structurel sont plus étroitement liées à la progression vers l'acquis communautaire dans un certain nombre de domaines.

Le programme de réforme que la Turquie va entreprendre pour permettre la mise en oeuvre de cette facilité comporte quatre principaux volets :

- Stabilité macroéconomique
- Réforme de la sécurité sociale
- Restructuration du secteur agricole
- Déréglementation et privatisation

L'élargissement du programme de bourses Jean Monnet en 2000 offrira une formation supplémentaire aux étudiants diplômés des universités turques, aux jeunes fonctionnaires ainsi qu'aux employés du secteur privé souhaitant poursuivre des études de troisième cycle dans l'un des États membres de l'Union européenne. Le cours choisi doit durer entre trois mois et un an.

Le projet de traitement des eaux usées à Bursa se poursuit en association avec la BEI. La population de la ville de Bursa augmente rapidement car elle attire de nombreux immigrants des zones rurales en raison de sa rapide expansion industrielle. Le projet de Bursa constitue la deuxième phase d'un projet plus large lancé en 1993 par la Banque mondiale destiné à améliorer les infrastructures publiques de la ville et à réduire la pollution de la rivière Nilüfer qui traverse la ville. La BEI apporte 80 millions d'euros sur les 208 millions d'euros que coûte au total le projet, avec une contribution communautaire de 16 millions d'euros finançant le taux d'intérêt de ce prêt.

Les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre de l'assistance prévue antérieurement ont continué de susciter des inquiétudes. En effet, à la fin de l'année un certain nombre de projets ont dû être désengagés ; les fonds ont ensuite été réengagés car des ressources étaient disponibles dans d'autres parties du programme MEDA. Un plan de travail a été établi afin d'accélérer la mise en oeuvre durant la période 2001-2002.

TURQUIE

MEDA 2000: Engagements (en millions d'euros)

Nom du projet/programme	Montant
Facilité d'ajustement structurel	150
Programme de bourses Jean Monnet	10
Traitement des eaux usées à Bursa – bonification d'intérêts BEI	16
Réengagement de 4 projets	134,3 *
Total	310,3

* 134,3 millions d'euros concernant quatre projets engagés antérieurement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la réhabilitation et du traitement de l'eau ont dû être réengagés en 2000.

Engagements MEDA 1996-1999 (en millions d'euros)

Secteur/programme	Montant	Part
A, Appui à la transition économique	125,5	33,3 %
Business Innovation centres	3,1	
Réseau en ligne de l'UE	0,7	
Développement de centres d'affaires	17,3	
Inspection alimentaire	10,1	
Renforcement de l'enseignement et de la formation professionnels	51	
Mechatronics centre	1,8	
Bonification d'intérêts BEI	29,5	
Capital-risque BEI	12	
B, Ajustement structurel et sectoriel	-	-
C, Appui à l'équilibre socio-économique	250,5	66,6 %
Femmes entrepreneurs	1	
Secteur des composants automobiles – zone industrielle	1,2	
Normes environnementales pour les textiles	1	
Application efficace des lois de propriété intellectuelle	1,7	
Centre de détection du cancer chez les femmes	1,9	
Approvisionnement en eau potable à Sanliurfa	21,3	

Programme de santé génétique	55	
Programme de développement de la société civile	8	
Soutien de l'éducation de base	100	
Modernisation de l'éducation et la formation professionnelle	14	
Coopération administrative	12	
Réhabilitation des districts de Balat et de Fener d'Istanbul	7	
Projets sur les droits de l'homme et la société civile (28)	15	
Formation professionnelle dans le domaine de la fabrication des chaussures	1,9	
Formation professionnelle dans le domaine de l'habillement	1,5	
Programme de bourses Jean Monnet	5	
Autres (séminaires/formation)	3	
Total	376	100 %

4.9. Cisjordanie et Bande de Gaza/Autorité palestinienne

4.9.1. Relations bilatérales

En janvier 2000, le président Arafat s'est rendu à Bruxelles. Le président de la Commission, M. Prodi, et le commissaire Patten ont respectivement effectué une visite en Cisjordanie et Gaza en janvier et en avril 2000. Par ailleurs, le ministre palestinien de l'Aménagement et de la Coopération internationale, M. Nabeel Sha'ath, s'est rendu à Bruxelles à plusieurs reprises. Le premier comité d'association mixte dans le cadre de l'accord d'association entre l'UE et l'OLP a eu lieu le 23 mai 2000.

4.9.2. Évolutions politiques et économiques

4.9.2.1. Évolutions politiques

Le déclenchement de l'« Al-Aqsa Intifada » en septembre 2000 et la fermeture des territoires palestiniens qui s'est ensuivie ont brusquement mis un terme à la situation de croissance économique et de réforme institutionnelle qui avait marqué la première moitié de l'année 2000. La crise qui a suivi a conduit le cadre institutionnel et économique au bord de la rupture. A la fin de l'année 2000, 330 Palestiniens, 45 Juifs israéliens et 13 Arabes israéliens avaient été tués dans des affrontements. En outre, plus de 10 000 autres personnes – principalement des Palestiniens – avaient été blessées et environ dix-mille arrêtées.

4.9.2.2. Évolutions économiques

Durant les neuf premiers mois de l'année 2000, l'économie palestinienne a connu une croissance constante bien que plus faible qu'en 1999. Le ralentissement de la croissance a été causé en grande partie par la perte de possibilités d'emplois en Israël et la croissance limitée des exportations due aux restrictions israéliennes sur les mouvements des marchandises exportables. Par ailleurs, l'Autorité palestinienne avait commencé à redresser sa politique budgétaire en faisant preuve d'une plus grande transparence dans la gestion du budget. En janvier 2000, le conseil supérieur pour le développement a été créé, ce qui constitue une réorientation majeure des politiques économique et financière de l'Autorité palestinienne. En outre, l'Autorité palestinienne avait mis en œuvre la consolidation des comptes en améliorant la gestion et la transparence de la politique budgétaire.

La montée de la violence sur le terrain et l'isolement économique des territoires depuis octobre a mené l'Autorité palestinienne au bord de la rupture. A la fin de l'année 2000, le PIB affichait une perte d'environ 230 millions d'euros par mois soit environ 40 % du PIB. Cette somme incluait la perte de recettes causée par les limitations pour les employés palestiniens de travailler en Israël. Les recettes nationales sont passées d'environ 31 millions de dollars par mois avant l'Intifada à 21 millions de dollars à la fin 2000. Les recettes de dédouanement atteignaient environ 50 millions de dollars avant l'Intifada et ne sont plus payées actuellement (bien que les montants dus estimés soient passés à 28 millions à la fin 2000). En prenant en compte la baisse des recettes nationales de 10 millions de dollars et la perte de 50 millions de dollars pour les recettes de dédouanement, les recettes perdues s'élèvent à 60 millions de dollars ou à environ 53 millions d'euros comparé à la situation d'avant la seconde intifada.

Environ un tiers de la population active a perdu sa principale source de revenus. Le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté (estimé par la Banque mondiale à 2,10 dollars par personne par jour en dépenses de consommation) a augmenté de 50 % et le taux de pauvreté est passé de 21 % à 32 % de la population. La perte d'emplois en Israël, ajoutée aux

restrictions de circulation et à la fermeture des frontières, a fait passer le taux moyen de chômage à 38 % (plus de 250 000 personnes) alors qu'il atteignait 11 % (71 000 personnes) durant les neuf premiers mois de l'année 2000.

Par ailleurs, l'incertitude et l'impossibilité de prédire l'évolution de la situation n'ont pas permis de prendre de décision importante en matière de politique économique ou budgétaire. La fragmentation des territoires palestiniens en 48 zones fermées a contribué à l'affaiblissement du budget de l'Autorité palestinienne et à l'incapacité d'agir en douceur en raison de l'isolement des unités et des organes gouvernementaux.

4.9.3. Opérations MEDA

La coopération de la Communauté européenne avec la Cisjordanie et la bande de Gaza est principalement financée par une ligne budgétaire spécifique intitulée « Soutien au processus de paix au Moyen-Orient » (B7-420). Les activités de coopération soutenues de ce titre ont atteint environ 20,4 millions en 2000.

Le financement MEDA fait partie intégrante de la stratégie générale de coopération poursuivie dans le cadre mentionné ci-dessus. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie de la population palestinienne et d'apporter un soutien au processus de paix dans la région en finançant les investissements et les frais de fonctionnement dans les domaines suivants : infrastructures, développement urbain et rural, éducation, santé, environnement, services, commerce extérieur et renforcement des institutions.

Simultanément à la montée de la violence dans les territoires palestiniens en octobre 2000, les autorités israéliennes ont gelé les transferts mensuels des revenus douaniers (TVA et recettes douanières) à l'Autorité palestinienne. Ce système de transferts avait été mis en place dans le cadre du protocole israélo-palestinien sur les relations économiques (Protocole de Paris) et avait été considéré jusqu'alors par les deux parties comme l'une des plus grandes réussites de la coopération entre les Palestiniens et les Israéliens, car il permettait de garantir ou de stabiliser environ 60 % des recettes budgétaires de l'Autorité palestinienne. Étant donné l'importance de ces transferts pour le budget de l'Autorité palestinienne, ce blocage a eu des conséquences immédiates et graves.

A la suite de la confirmation par le FMI de ce gel, des difficultés budgétaires que cela a causées à l'Autorité et du fait que l'Autorité palestinienne remplissait les conditions nécessaires, la Commission a décidé de débloquer une facilité de trésorerie spéciale de 27,6 millions d'euros (25 millions d'euros plus les intérêts cumulés) créée en 1998 dans le cadre du programme MEDA. Les conditions nécessaires au déblocage de la facilité de trésorerie étaient liées à la consolidation des comptes de l'Autorité palestinienne, au contrôle des dépenses courantes et aux efforts effectués pour équilibrer le budget. Cette facilité de trésorerie avait été créée en 1998 à la demande du Conseil des affaires générales pour régler les conséquences d'un éventuel gel des transferts mensuels de la recette fiscale (TVA et droits de douanes) par le gouvernement israélien. Ce fonds devait permettre de régler les problèmes de liquidité à court terme que l'Autorité palestinienne rencontrait dans une telle situation et fournir à l'Autorité palestinienne un mécanisme de stabilisation pour réduire les risques politiques, économiques et sociaux découlant de l'absence de transfert de la recette fiscale.

Étant donné le gel continu des transferts de recettes douanières de la part des Israéliens et de ses conséquences pour la situation difficile sur le terrain, le Conseil des affaires générales du 4 décembre 2000 a demandé à la Commission de mettre en place une nouvelle facilité de trésorerie d'un montant pouvant atteindre 90 millions d'euros. Le déboursement des fonds

dans le cadre d'une facilité de trésorerie a été soumis à un grand nombre de conditions, parmi lesquelles l'Autorité palestinienne s'engageait à poursuivre la pratique engagée en avril 2000 consistant à consolider ses revenus et ses recettes dans le budget sous le contrôle du ministère des Finances, à stabiliser les dépenses courantes et à adopter un budget équilibré.

En plus d'une facilité de trésorerie spéciale et avant l'éclatement de l'Intifada, en 2000 le programme a financé des actions menées en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pour un montant total de 7 millions d'euros. Le programme MEDA a financé une opération de bonification d'intérêts (BEI), « Gaza Water and Sanitation II », pour 3,7 millions d'euros. L'objectif de ce projet était de fournir des services de traitement des eaux usées à environ 80 % de la population palestinienne vivant dans le nord de la bande de Gaza (devant concerner 270 000 personnes en 2010). Le prêt de la BEI finance en partie la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées, ainsi que de collecteurs d'eaux usées, de stations de pompage et de bassins d'infiltrations des effluents traités dans le nord de la bande de Gaza.

Par ailleurs, le programme MEDA a financé une opération de capital-risque (BEI) d'un montant de 3 millions d'euros pour le « Cairo Amman Bank-Global Loan II ». Cette opération était destinée à fournir un financement à long terme à des conditions appropriées pour aider les PME palestiniennes à démarrer ou à se développer dans tous les domaines d'activité par le biais d'un financement constitué de prêts à long terme et de capital-risque.

CISJORDANIE ET BANDE DE GAZA

Engagements MEDA 2000 (en millions d'euros)

Secteur/Programme	Montant
Facilité de trésorerie spéciale II	90
Gaza Water and Sanitation II (bonification d'intérêts de la BEI)	3,713
Cairo Amman Bank – Global Loan II (opération de capital-risque de la BEI)	3
Total	96,713

CISJORDANIE ET BANDE DE GAZA

Engagements MEDA 1995-2000 (en millions d'euros)

Secteur/Programme	Montant	Part
A, Appui à la transition économique	97,2	46,7 %
Programme de soutien à la politique économique	0,5	
Assistance technique pour l'administration des douanes	1,2	
Fonds de stabilisation budgétaire	25	
Gaza water and sanitation – bonification d'intérêts BEI	7,4	
Assistance technique à l'Autorité palestinienne (Cotter)	3,6	
Zones industrielles – bonification d'intérêts BEI	1	
Investment Guarantee Fund – MIGA (capital-risque BEI)	5	
Développement du secteur privé	3	
Corporation bancaire palestinienne (capital-risque BEI)	8	
West Bank water project – bonification d'intérêts BEI	8,6	
Facilité pour le fret de l'aéroport de Gaza	25	
Bonification d'intérêts BEI	2,3	
Gaza Water and Sanitation II (bonification d'intérêts BEI)	3	
Cairo Amman Bank – Global Loan II (opération de capital-risque BEI)	3,7	
B, Ajustement structurel		0 %
C, Appui à l'équilibre socio-économique	20,5	9,9 %
Coûts récurrents du ministère de l'Éducation	20	
Suivi des activités de colonisation d'Israël	0,5	
D, Autres	90,0	43,3 %
Facilité de trésorerie spéciale II	90,0	
Total	208	100 %

5. COOPERATION REGIONALE

L'année 2000 a marqué une étape dans le développement du programme régional. Plusieurs activités et programmes régionaux couvrant les trois chapitres du processus de Barcelone ont été lancés et/ou mis en œuvre durant cette année.

Dans sa communication intitulée « Un nouvel élan pour le processus de Barcelone »³ la Commission a souligné l'importance stratégique de la coopération régionale et a accepté le principe selon lequel la coopération sous-régionale peut s'avérer très utile pour favoriser la coopération entre les différents partenaires. Ce point de vue a également été adopté par la Réunion euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères à Marseille, durant laquelle l'importance des aspects régionaux a de nouveau été soulignée. Des efforts particuliers ont été effectués pour renforcer la coopération entre les actions régionales et bilatérales.

Les principales évolutions des programmes spécifiques pour cette année ont été les suivantes :

- **Coopération industrielle** : L'année 2000 a été consacrée à la définition des contenus des programmes régionaux dans trois des quatre domaines principaux définis pour la coopération industrielle et approuvés par les participants à la Conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'Industrie tenue à Limassol en juin 2000 (promotion de l'investissement, innovation, technologie et qualité, mécanismes et instruments du marché Euromed et PME). Une somme de 9,9 millions d'euros a été engagée pour lancer un programme régional destiné à promouvoir des mécanismes et des instruments du marché euro-méditerranéens, sur la base des propositions contenues dans la communication de la Commission concernant le partenariat euro-méditerranéen et le marché unique (COM(98)538). 15 millions d'euros ont été engagés en vue de lancer un programme régional afin de promouvoir l'innovation, la technique et la qualité au sein des entreprises. Des discussions sur les orientations dans le quatrième domaine prioritaire (amélioration du climat de développement pour les PME) ont commencé dans le cadre du groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne. En ce qui concerne les contacts directs entre entreprises, le Medpartenariat Egypte 2000 ainsi que d'autres réunions d'entreprises du même type co-sponsorisées par l'UE ont également permis de favoriser la coopération industrielle Nord-Sud et Sud-Sud.
- **Environnement** : A la fin de l'année 2000, la plupart des contrats découlant du premier appel d'offres régional dans le contexte du programme prioritaire sur l'environnement à court et moyen termes (SMAP) a été signé. Un second appel à d'offres régional ouvert jusqu'au mois d'octobre a été lancé. La deuxième réunion des correspondants du programme SMAP, organe consultatif, s'est tenue à Bruxelles en juin. L'objectif du programme SMAP est d'aider les partenaires méditerranéens à atteindre cinq objectifs généraux en matière d'environnement comme l'a souligné la réunion des ministres de l'Environnement qui s'est déroulée à Helsinki en novembre 1997.

³ COM (2000) 497 final

- **Société de l'information** : Un appel d'offres a été annoncé dans le cadre du programme sur la société de l'information en Méditerranée (EUMEDIS). La contribution de l'UE est de 35 millions d'euros. Le programme est destiné à réduire l'écart technologique existant entre l'UE et ses partenaires méditerranéens. Il complète un autre projet régional (contribution de l'UE : 2,5 millions d'euros), Nouvelles approches de la politique des Télécommunications, dont la mise en œuvre a commencé en juin.
- **Gestion locale de l'eau** : Les consultations ont réuni les représentants des 15 États membres de l'UE ainsi que les 27 partenaires afin de préparer le lancement d'un appel d'offres pour un programme régional sur l'eau conformément aux conclusions de la conférence ministérielle de Turin sur la gestion locale de l'eau tenue en octobre 1999. Le forum de l'eau, organe consultatif euro-méditerranéen, a tenu sa première réunion à Bruxelles en juin.
- **Transports** : Le deuxième forum des transports s'est réuni à Bruxelles en novembre et a apporté son soutien au lancement d'un projet régional de transport portant sur l'amélioration du fonctionnement de la chaîne de transport dans la région. Le forum a également soutenu la création de quatre groupes de travail sur les transports (transport maritime, navigation par satellite, réseau et infrastructures, recherche).
- **Energie** : Le troisième Forum sur l'énergie s'est tenu à Grenade en mai. Parmi les conclusions, il a été décidé de mettre en place trois groupes de travail ad hoc (politique énergétique, analyse économique et interconnexions). Une somme de 1,9 millions d'euros a été consacrée au projet Énergie et environnement urbain. Un contrat a été signé pour le projet de ceinture électrique euro-méditerranéenne (contribution de l'UE : 2,1 millions d'euros) ainsi que le réseau de formation et de politique énergétique (contribution de l'UE : 1,8 million d'euros).
- **Audiovisuel** : Les six projets régionaux ont commencé leurs activités en 2000 (programme audiovisuel Euromed dont la première phase dispose d'un budget total de 20 millions d'euros). Leurs activités portent notamment sur des domaines tels que la préservation des archives audiovisuelles, le soutien à la production et la coproduction ainsi que le soutien à la diffusion, la distribution et la circulation des travaux audiovisuels, notamment la formation et le transfert de technologie dans le domaine du cinéma et de la télévision. La première réunion du réseau Euromed Audiovisuel (regroupant les six projets) s'est tenue à Rabat en septembre 2000.
- **Héritage culturel** : Une somme de 30 millions d'euros a été engagée pour soutenir le programme sur l'héritage culturel Euromed (Euromed Heritage II) qui comporte trois priorités : transfert de savoir, ressources humaines et développement de l'héritage. L'appel d'offres a été lancé en janvier 2001.

- **Jeunesse** : Le programme d'action pour la jeunesse Euromed est doté d'un budget de 9,7 millions d'euros et est maintenant totalement opérationnel. Son principal objectif est d'améliorer la compréhension mutuelle et la cohésion entre les jeunes du Bassin méditerranéen, sur la base d'un engagement au respect mutuel, à la tolérance et au dialogue entre les différentes cultures. Plus de 150 projets (échanges, volontariat et mesures de soutien) ont été financés en 1999/2000. L'importance de ce projet a été soulignée dans la « Déclaration de la jeunesse de Marseille » au cours du forum civil qui a eu lieu en novembre 2000.
- **Projets de paix au Moyen-Orient** : Les projets concernent la protection de la nature, la recherche économique, l'enseignement des sciences, la coopération avec la justice et les médias ainsi que les activités de personne à personne pour un montant total de 22,9 millions d'euros.
- **Economique et social** : Deux contrats bénéficiant d'une aide d'un montant de 1,3 million d'euros destinés à apporter un soutien aux conseils économiques et sociaux de la région ont été signés (Dialogue social et systèmes sociaux et Fonction consultative des partenaires économiques et sociaux).

6. ACTIVITES D'INFORMATION SUR LE PARTENAIRAT EURO-MEDITERRANEEN

Améliorer la visibilité du partenariat euro-méditerranéen reste un objectif important. Ce chapitre présente une vue d'ensemble des activités d'information réalisées au cours de l'année 2000.

6.1. Sites Internet et publications

A partir de septembre 2000 le site Internet du forum Internet Euromed a été intégré au site⁴ Europa de la Commission. Il s'agit-là d'une des mesures prises par la Commission pour améliorer la qualité et la quantité des informations fournies.

Au cours de l'année 2000, une nouvelle brochure a été publiée en anglais et en français sous le titre « Le processus de Barcelone, cinq ans après - 1995 – 2000 » et une autre a été préparée en français sous le titre « Union européenne – Maghreb : 25 ans de coopération – 1976-2001 ». Les notes d'information décrivant les activités et les projets en cours du partenariat sont également disponibles en ligne.

Par ailleurs, de nombreux outils informatifs sont régulièrement réalisés par les services de la Commission dans le but de tenir les personnes intéressées informées des activités les plus récentes. Ces publications sont envoyées par e-mail ou par fax à plus de 2 500 lecteurs de l'UE et des pays méditerranéens partenaires. Elles sont également disponibles sur le site de la Commission. À titre d'exemple, on peut citer :

⁴ http://europa.eu.int/comm/external_relations/med_mideast/euro_med_partnership

- **Euromed Synopsis/Synopsis Euromed** : bulletin d'information hebdomadaire en anglais et en français sur les principaux projets, programmes et événements en cours et en préparation liés au partenariat euro-méditerranéen. Il annonce les événements les plus intéressants prévus dans les quatre à cinq semaines suivantes et contient également des informations générales ainsi qu'un suivi des événements les plus récents.
- **Euromed Special Feature/Dossier Spécial Euromed** : publication mensuelle en anglais et en français traitant en profondeur un seul sujet spécifique dans le cadre du processus de Barcelone. Il peut s'agir d'un programme régional, du profil d'un partenaire méditerranéen, d'un projet ou d'un thème d'intérêt commun pour les 27 partenaires euro-méditerranéens. En 2000, les sujets suivants ont été traités : investissement, énergie, transports, programme Héritage d'Euromed, ainsi que l'accord d'association avec le Maroc et Israël.
- **Rapport Euromed** : publication en anglais et/ou français pour la diffusion rapide des conclusions des principales réunions, des communications importantes et autres documents, des déclarations politiques, des communiqués de presse et des résumés des rapports concernant le partenariat euro-méditerranéen. En 2000, 18 numéros ont été publiés.
- **Calendrier mensuel du Processus de Barcelone** : publication mensuelle en anglais et en français. Il apporte au grand public des informations importantes sur les événements liés au partenariat euro-méditerranéen. Il comporte trois parties : calendrier des actions prioritaires du Processus de Barcelone, feuilles d'information sur les futures réunions et conclusions des précédentes réunions.

6.2. Visites d'information pour les groupes spécifiques

Le principal objectif des visites d'information est de permettre aux représentants des médias et de la société civile des partenaires méditerranéens de se tenir informés sur les institutions européennes, d'avoir des échanges directs avec les fonctionnaires européens et d'obtenir des informations sur le partenariat euro-méditerranéen, en particulier dans leur domaine spécifique d'activité. Ces visites, destinées auparavant uniquement aux journalistes, ont maintenant été ouvertes à d'autres groupes de la société civile et du secteur privé. Six visites de ce type ont eu lieu en 2000.

6.3. Activités culturelles et d'information des délégations

Les délégations de la Commission européenne dans les 12 pays méditerranéens partenaires ont reçu des financements pour la mise en place d'activités culturelles locales et régionales ainsi que d'activités d'informations. Ces activités sont définies par les délégations et proposées aux sièges sur une base annuelle. En 2000, une somme de 1 976 100 euros a été allouée à cette fin, alors qu'elle atteignait 1 364 756 euros en 1999.

7. LES OPÉRATIONS DE LA BEI DANS LA REGION MÉDITERRANÉENNE

Dans la région méditerranéenne, l'activité de prêt de la Banque européenne d'investissement (BEI) s'inscrit pour l'essentiel dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen afin d'accompagner le développement économique des pays concernés. Les prêts de la BEI soutiennent des projets d'investissement spécifiques, des projets de moindre envergure et des PME, grâce au mécanisme des prêts globaux, tout en renforçant le secteur financier dans les différents pays. Dans le contexte du partenariat euro-méditerranéen, les prêts accordés par la BEI sont complétés par des bonifications d'intérêts (sur des prêts accordés au secteur de l'environnement) et des opérations de capitaux à risque provenant de sources budgétaires de l'Union européenne, gérées par la Banque.

7.1. Activités de prêt

Dans la région méditerranéenne, la Banque a signé 19 prêts dans 8 pays en 2000 pour un total de 1193 millions d'euros.

Notons immédiatement la part importante des prêts signés en Turquie (575 millions d'euros) essentiellement en raison du financement du programme de reconstruction après le tremblement de terre d'août 1999 ; 31 % des montants signés dans l'année ont été engagés en faveur de projet de *reconstruction des infrastructures et des industries* (soit 375 millions d'euros).

21 % du financement de l'année (soit 248 millions d'euros) ont été consacrés à des projets dans le secteur *transport – communication*. Parmi les projets financés figurent les tronçons de l'autoroute est-ouest en Algérie, la rénovation de la ligne de chemin de fer Tunis-Sousse en Tunisie, une extension du métro léger de Tunis et des projets de reconstruction et de réhabilitation des routes rurales dans les provinces du nord du Maroc.

Dans le secteur *énergétique* (10 % du financement total), 120 millions d'euros ont été consacrés à des projets de transport de l'électricité en Syrie et en Tunisie.

Les projets de *protection de l'environnement* reçoivent 225 millions d'euros (soit 19 % du total). Ces projets, très diversifiés, concernent le traitement des déchets solides en Tunisie, la réhabilitation et l'extension des systèmes de drainage dans les zones agricoles de la vallée du Nil (Egypte), l'extension du réseau de collecte des eaux usées à Bursa (Turquie) et enfin la lutte contre la pollution industrielle en Turquie.

Les secteurs de *l'industrie et du tourisme* bénéficient également d'une enveloppe importante : 225 millions d'euros ou 19 % du total de l'année.

Des prêts globaux en Tunisie, Egypte, Turquie et en Cisjordanie/Bande de Gaza atteignent un montant de 135 millions d'euros. Par ailleurs, des prêts directs à des entreprises industrielles ont été consacrés à deux projets jordaniens (production de brome et dérivés, développement de mines de phosphates) et un projet marocain (développement d'une mine d'or).

La Banque a poursuivi les engagements de fonds sur capitaux à risque aussi bien sur des lignes existantes qu'en mettant en place de nouvelles opérations en Jordanie et en Tunisie. Une ligne spéciale a également été créée pour le financement de sociétés et fonds d'investissements régionaux.

Dans la région méditerranéenne, les activités de la BEI sont menées dans le cadre de la politique définie par l'Union européenne et s'inscrivent dans une approche concertée actuellement appliquée en étroite collaboration avec la Commission et, le cas échéant, avec d'autres institutions financières internationales, notamment par l'intermédiaire d'opérations de cofinancement.

Les projets mentionnés plus haut représentent une bonne sélection d'opérations qui donneront des bases solides au développement économique durable des partenaires méditerranéens. Dans la mesure où ils entrent dans le volet « coopération financière » du mandat politique confié par la Déclaration de Barcelone, ces actions sont compatibles avec les stratégies de développement des pays bénéficiaires et cohérentes avec l'action d'autres donateurs et agences de financement, notamment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

7.2. Bonifications d'intérêt

7.2.1. Egypte – Programme national de drainage

Montant du prêt : 50 millions d'euros

Montant de la bonification : 12,7 millions d'euros

Description : développement et réhabilitation des systèmes de drainage des eaux de surface de la zone agricole dans la vallée du Nil et dans la région du Delta du Nil.

7.2.2. Tunisie – Déchets Solides

Montant du prêt : 25 millions d'euros

Montant de la bonification : 5,4 millions d'euros

Description : développement de plusieurs sites de décharges contrôlées avec centres de transfert pour la gestion des déchets solides en Tunisie.

7.2.3. Turquie – Traitement des eaux usées à Bursa

Montant du prêt : 80 millions d'euros

Montant de la bonification : 16,1 millions d'euros

Description : extension du réseau de collecte des eaux usées et modernisation des installations de traitement par addition d'un traitement biologique.

7.3. Capitaux à risque

7.3.1. Tunisie – Appui au secteur privé

Montant : 30 millions d'euros

Description : concours sur capitaux à risque pour financer le développement du secteur privé visant plus particulièrement d'une part la reconversion compétitive des entreprises dans la perspective de la zone de libre échange et d'autre part l'aide à la privatisation des entreprises publiques.

7.3.2. *Jordanie – Soutien au secteur privé*

Montant : 15 millions d'euros

Description: support à la restructuration et au développement des petites et moyennes entreprises jordaniennes dans la perspective de la mise en place de la zone de libre échange.

7.3.3. *Cisjordanie et Bande de Gaza : Cairo Amman Bank Global Loan II*

Montant : 3 millions d'euros

Description : support au développement des petites et moyennes entreprises dans tous les secteurs de l'économie palestinienne, en particulier, pour promouvoir la croissance des exportations.

7.3.4. *Régional – Fonds d'investissements régionaux*

Montant : 20 millions d'euros

Description : Autorisation globale permettant à la Banque de soutenir des sociétés ou fonds d'investissement qui placeront leurs fonds dans plusieurs pays partenaires.

8. ÉVALUATION

8.1. Évaluation de l'aide financière apportée par la BEI aux pays méditerranéens

L'évaluation de l'aide financière d'un montant de 752 millions d'euros accordée aux pays partenaires par la BEI, pour le compte de la Commission sous forme de bonifications d'intérêts sur prêt et d'opérations de capital-risque, sera achevée en mai 2001. Cette évaluation, menée conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement MEDA I, a pour objectif le renforcement des liens entre les deux institutions et l'amélioration de l'efficacité des opérations financées par l'Union au niveau régional. Le rapport final prendra également en compte les réformes définies dans le cadre du règlement révisé MEDA II. Les principaux thèmes traités dans ce rapport d'évaluation portent sur:

- les mécanismes et les procédures d'échange entre la Commission et la BEI;
- la cohérence de la coordination mise en oeuvre entre les deux institutions;
- la prise en compte des deux instruments financiers à chaque niveau de programmation;
- le rôle du secteur privé et la définition des secteurs cibles et des indicateurs;
- le suivi des actions entreprises.

8.2. Evaluation des MEDA Teams

Un rapport d'évaluation portant sur les activités de l'ensemble des MEDA Teams situés auprès du siège et dans les Délégations a été finalisé fin 1999. L'évaluation des performances des MEDA Teams actuels a permis à la Commission d'en apprécier l'efficacité et la viabilité au regard des missions assignées. Sur la base de ces éléments d'appréciation, le rapport d'évaluation a fourni des pistes de réflexion très utiles dans le cadre de la mise en oeuvre de la réorganisation des services chargés de la coopération et de l'aide extérieure.

Il ressort clairement de cette évaluation que le programme MEDA ne peut être efficacement géré par la Commission et les pays partenaires sans la mise en place d'une structure permanente d'appui en charge de l'analyse et du suivi technique des actions. Les conclusions de l'évaluation soulignent la qualité globalement satisfaisante des experts des MEDA Teams et la visibilité des résultats obtenus dans tous les secteurs d'expertise. Le rapport confirme également que le suivi des actions financées par la Commission a sensiblement évolué depuis 1998. Néanmoins, les évaluateurs recommandent une meilleure harmonisation de ce système de suivi, une clarification des responsabilités entre les MEDA Teams et les Délégations ainsi que la mise en place d'un système d'échange d'informations relatif aux « bonnes pratiques » entre partenaires.

8.3. Evaluation des allocations globales MEDA 1995-2000

Le règlement MEDA 1488/96 adopté en 1996 a dès le début du programme MEDA instauré une procédure simplifiée d'adoption (« facilité ») des actions à financer d'un montant inférieur à 2 millions d'euros. De 1996 à 2000, 80 millions d'euros ont été engagés au titre de ces « allocations globales » (AG). L'évaluation menée en 2000 a permis d'analyser l'efficacité et la flexibilité de cet instrument ainsi que la conformité procédurale des actions financées dans le cadre du programme MEDA.

L'évaluation tente également de dégager quelques pistes de réflexion susceptibles d'améliorer l'utilisation ultérieure de cette facilité. A cet effet, le rapport souligne que l'Allocation globale est un outil nécessaire permettant une flexibilité certaine et une prise de décision accélérée. Par ailleurs, la combinaison d'un tel instrument avec un contrat cadre augmente l'impact des études préparatoires aux projets et l'efficacité des actions menées dans le cadre du programme MEDA.

Toutefois, la complexité des procédures et des systèmes organisationnels limite la flexibilité de l'instrument et favorise la dispersion des actions. Afin de remédier à cette situation, le rapport d'évaluation recommande de préciser les règles d'intervention et d'assurer la pérennité de ces mesures en confiant à l'Office de coopération EuropeAid la mise en oeuvre et la coordination des actions AG, la définition des compétences dans le cadre de la déconcentration vers les Délégations, et la mise au point d'un système centralisé et structuré de gestion et de suivi des actions. Le rapport préconise, par ailleurs, l'instauration d'une classification plus homogène et plus rationnelle des actions financées en séparant (outre les actions d'assistance technique) les AG-actions régionales et les AG-projets nationaux.